

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT ET UNIÈME SESSION

Documents officiels



**1446^e
SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mardi 18 octobre 1966,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Tomeh (Syrie)</i>	1
<i>Discours de M. Péter (Hongrie)</i>	7
<i>Discours de M. Roa (Cuba)</i>	10
<i>Discours de M. Ponnambalam (Ceylan) . . .</i>	17

Président: M. Abdul Rahman PAZHAWAK
(Afghanistan).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. TOMEH (Syrie^{1/}): Monsieur le Président, au nom de la délégation de la République arabe syrienne, j'ai l'agréable devoir de vous féliciter de votre élection à la présidence de la vingt et unième session de l'Assemblée générale. Votre désignation à un poste aussi éminent traduit la haute estime de tous les représentants pour vos qualités personnelles et pour votre pays.

2. En tant qu'Etat asiatique, nous sommes particulièrement heureux de voir élu un homme de votre valeur, qui a une vocation toute spéciale à s'acquitter des obligations qu'implique cette haute fonction. Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, les félicitations les plus sincères du peuple de la République arabe syrienne, qui vous souhaite le plus grand succès et qui, pour le peuple frère de l'Afghanistan, éprouve un extrême bon vouloir et une amitié durable.

3. Nous sommes heureux aussi du retour de l'Indonésie à l'Organisation des Nations Unies et nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à la Guyane, au Botswana et au Lesotho. Ainsi donc, le domaine de la liberté s'élargit cependant que recule le règne du colonialisme. Nous sommes certains que notre organisation profitera grandement de ce que lui apporteront ces membres nouveaux. Leur précieuse expérience et leur voix se mêleront à l'expérience et à la voix d'autres pays qui, comme le mien, ont connu l'amertume de la domination étrangère, et ils lutteront avec nous pour que l'Organisation soit le miroir des espérances et des problèmes d'un monde nouveau.

4. Cette organisation ne parviendra pas à l'universalité et ne reflétera pas fidèlement les réalités de la société internationale aussi longtemps que les représentants d'un quart de la population mondiale

^{1/} M. Tomeh parle en arabe. Le texte anglais de sa déclaration a été remis par la délégation.

se verront refuser le droit de siéger parmi nous et de participer à la recherche de solutions aux crises avec lesquelles le monde est aux prises. Les Etats-Unis portent l'entière responsabilité de l'interdiction faite à la République populaire de Chine d'occuper la place qui lui revient de droit parmi nous. La délégation de la République arabe syrienne, qui avec un certain nombre d'autres délégations d'Asie et d'Afrique a pris l'initiative de demander la discussion de cette question, exprime l'espoir que les Etats-Unis cesseront enfin de s'opposer à ce que la République populaire de Chine siége à l'Organisation des Nations Unies.

5. Il est grand temps que le Gouvernement des Etats Unis se rende compte que ses efforts persistants pour maintenir la Chine à l'écart de la scène internationale l'ont conduit, entre autres conséquences, à la situation difficile dans laquelle il se trouve en Asie du Sud-Est. La tragédie de la guerre du Viet-Nam n'est que l'une des conséquences de cette politique agressive qui coûte au peuple américain des milliers de jeunes vies humaines et des milliards de dollars.

6. Le fait que le peuple du Viet-Nam, petit par le nombre, ait pu soutenir l'attaque lancée contre lui doit être significatif pour tous les pays, grands et petits, et plus spécialement pour ceux d'entre nous qui appartiennent aux nouvelles nations du monde. Nous disons cela parce que nous pensons que, si le peuple du Viet-Nam n'avait pas été persuadé que sa cause était juste, sa lutte légitime, et s'il n'avait pas su que la majorité des peuples du monde l'appuie, il n'aurait pas pu résister aussi vaillamment à l'agression dirigée contre lui.

7. Rien n'illustre avec plus d'à-propos le danger qui menace nos pays, et le désespoir qui s'emparerait des masses de nos peuples si cette guerre d'agression se poursuivait que les paroles prononcées par notre Secrétaire général lorsqu'il a annoncé qu'il ne solliciterait pas un nouveau mandat, alors qu'il avait essayé toutes les méthodes et épuisé tous les moyens diplomatiques de persuasion.

8. Nous sommes convaincus que, si les Etats-Unis ne sont pas disposés à reconnaître le droit du peuple vietnamien à l'autonomie, sans aucune ingérence extérieure, la situation deviendra plus dangereuse encore. Il a été prouvé, sans l'ombre d'un doute, qu'il ne saurait y avoir d'autre solution à la guerre que la cessation des bombardements au Viet-Nam du Nord, le retrait des troupes américaines du sol vietnamien, la reconnaissance du Viet-Cong comme représentant du peuple du Viet-Nam du Sud, et le retour aux accords de Genève.

9. En fait, il n'y a pas de différence entre l'affirmation des Etats-Unis selon laquelle ils ont le

droit de rester au Viet-Nam afin de protéger ce pays contre le prétendu danger communiste et l'affirmation des puissances coloniales lorsqu'elles allèguent, en prétextant leur mission de civilisation, qu'elles ont le droit de demeurer dans les territoires qu'elles occupent encore.

10. On invoque toujours des prétextes pour justifier la domination des peuples de l'Asie et de l'Afrique. Le néo-colonialisme de la Rhodésie du Sud n'en est-il pas la preuve? Comment justifier autrement la domination d'une minorité qui, en Rhodésie, soumet le pays à sa volonté par la force des armes, tout en empêchant l'écrasante majorité de la population d'exercer son droit à l'indépendance et à la liberté? Qui plus est, le régime raciste blanc, en Rhodésie, a proclamé unilatéralement son indépendance, au mépris de l'opinion publique mondiale, des valeurs morales et humaines et des principes du droit international.

11. A cet égard, en quoi Israël diffère-t-il du régime établi en Rhodésie du Sud? Là encore, une minorité étrangère, introduite en Palestine des quatre coins du monde, a reçu le moyen, avec la complicité des puissances coloniales, d'imposer sa volonté aux habitants du pays. Le résultat de cette entreprise coloniale est que tout un peuple a été dépossédé et chassé de sa patrie.

12. Le prétexte invoqué pour justifier cette agression sans précédent est que les juifs ont vécu en Palestine il y a quelque 2 000 ans. Si l'on acceptait ce sophisme, la carte du monde serait complètement bouleversée. En fait, la persistance du colonialisme portugais en Afrique n'est qu'une manifestation de la domination coloniale fondée uniquement sur la force brutale. Cet état de choses lamentable demeure au mépris de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée par l'Assemblée générale à sa quinzième session [1514-XV] et qui demandait la liquidation du colonialisme partout dans le monde. Un comité spécial fut alors créé avec mission de veiller à la mise en application de cette résolution. La Syrie a l'honneur d'être membre de ce comité spécial qui a beaucoup fait, selon nous, pour la cause de la liberté dans le monde.

13. Le colonialisme, dans sa ruse, offre de fallacieux prétextes pour justifier son refus de respecter la résolution et d'accorder la liberté à ses colonies, empêchant ainsi les populations coloniales d'exercer leur droit légitime à l'indépendance et à l'émancipation.

14. Ce qui se passe aujourd'hui à Aden, à Oman et en Arabie du Sud, où de vaillants combattants de la liberté sont massacrés uniquement parce qu'ils revendiquent leurs droits inaliénables est, en fait, un exemple de la tyrannie colonialiste qu'aucune résolution des Nations Unies, nul code des droits de l'homme, aucune considération de justice ou de morale ne réfrène. L'après-combat pour l'indépendance qui se déroule dans la partie sud de la péninsule arabe témoigne du colonialisme britannique qui, en différant son départ attendu de cette région du monde, viole les résolutions des Nations Unies, lesquelles demandaient de mettre fin au colonialisme dans ce pays. La création de nouvelles bases militaires à

Mascate et dans d'autres imanats ou émirats du golfe Persique prouve sans le moindre doute que le Gouvernement britannique fait fi des résolutions de notre organisation. Cet entêtement colonialiste ne nous incite qu'avec plus de force à exiger le départ immédiat des troupes britanniques de la région. Il n'y a aucune raison que le peuple de ce pays demeure privé d'un mode de vie décent et de liberté; la propagande coloniale qui veut faire croire au monde que la présence colonialiste est une promesse de progrès ne trompe personne dans cet âge éclairé.

15. Les nations nouvelles sont aujourd'hui menacées par diverses formes de colonialisme et de néo-colonialisme qui visent à la pénétration économique, où l'on exploite la nécessité dans laquelle se trouvent les pays en voie de développement ayant récemment accédé à l'indépendance d'obtenir une assistance ou de l'aide technique. C'est par ces voies que le néo-colonialisme s'efforce de réaffirmer sa puissance et son contrôle.

16. Dans le moment même où nous exprimons ces opinions sur l'impérialisme, le colonialisme et les divers moyens utilisés pour obtenir la mainmise sur les pays en voie de développement, nous constatons que l'occupation sioniste de la Palestine constitue l'un des sommets atteints tant par le colonialisme que par l'impérialisme. D'un côté, le sionisme utilise toutes les méthodes de l'ancien colonialisme en occupant un pays, en expulsant ses habitants et en confisquant leurs biens, alors que, par ailleurs, Israël joue les bienfaiteurs bénévoles, cependant qu'il n'est en fait qu'un instrument de l'impérialisme, chargé par les pays impérialistes d'accorder des prêts et d'apporter une assistance en leur nom.

17. La conspiration d'Israël avec les pays impérialistes n'est pas seulement économique. Il est avéré qu'Israël a collaboré avec les puissances et les intérêts colonialistes dans de nombreux pays luttant pour leur indépendance. Nombreux sont les exemples, dans les annales de l'Organisation des Nations Unies, de l'attitude négative prise par la délégation d'Israël face à la lutte des pays africains pour leur émancipation.

18. A ces exemples nous pouvons ajouter la preuve récente qu'Israël persiste dans cette attitude. Des nouvelles reçues directement d'Israël ont fait connaître que le Général Moshe Dayan, ancien chef d'Etat-Major d'Israël, s'était rendu dans le Viet-Nam du Sud pour y aider le gouvernement dans sa guerre d'agression contre l'armée de libération nationale, le FNL. Il s'est rendu là-bas sous l'uniforme de correspondant de guerre afin de dissimuler le caractère réel de sa mission. Il est également prouvé de manière irréfutable qu'Israël a fourni à l'armée portugaise en Angola des armements fabriqués en Israël. Ce fait a été connu lorsque le mouvement populaire de libération en Angola (MPLA) a publié le communiqué suivant à Dar es-Salam le 6 mai dernier:

"Le peuple d'Angola, luttant contre la domination coloniale pour son indépendance, continue de combattre jusqu'à l'inévitable victoire. Toutefois, cette lutte est rendue difficile par les pays impérialistes et leurs agents, qui accordent une importante assistance au gouvernement fasciste du Portugal.

"Le 24 mars 1966, un détachement de guérillas MPLA, opérant en Angola dans la région de Cabinda, a détruit une unité de l'armée coloniale portugaise et s'est emparé d'un lot de matériel de guerre; dans ce dernier figuraient plusieurs mitrailleuses du type UZ3, fabriquées en Israël.

"Ce fait prouve qu'Israël fournit du matériel aux colonialistes portugais pour l'extermination du peuple angolais qui combat pour son indépendance. De la même façon que les gouvernements impérialistes collaborent avec le Portugal au sein de l'OTAN, Israël accorde son assistance militaire aux colonialistes et contribue ainsi à prolonger le régime colonial en Angola et à maintenir le peuple africain en état d'esclavage.

"Le MPLA dénonce de tels faits et proteste vigoureusement contre cette coopération d'Israël avec les colonialistes portugais."

19. La République arabe syrienne se range sans réserve aux côtés de la majorité africaine en Rhodésie du Sud contre le gouvernement de minorité, soutient le droit à l'indépendance des populations de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée dite portugaise et d'autres régions dont la situation est analogue, condamne l'occupation sioniste en Palestine, appuie fermement le droit des réfugiés à revenir dans leur patrie usurpée et condamne la politique d'apartheid pratiquée en Afrique du Sud. La Syrie adopte cette attitude parce qu'elle croit fermement que la liberté est indivisible. Nous sommes également persuadés que l'occupation étrangère, où qu'elle s'exerce dans le monde, est une menace grave non seulement contre les peuples encore sous le joug, mais contre toutes les nations qui ont arraché leur indépendance au prix d'une lutte longue et sanglante.

20. Pour toutes ces raisons, et parce que nous croyons à l'unité de la lutte pour la liberté et l'honneur, nous déclarons, du haut de cette tribune, appuyer sans réserve tous les mouvements de libération nationale du monde. Nous agissons ainsi parce que nous sommes convaincus qu'aucun progrès humain ne saurait être réalisé sous la férule étrangère. Nous estimons également que le refus persistant de reconnaître à certains peuples du monde le droit légitime à l'autodétermination est en lui-même contraire à tous les principes moraux et comporte en soi de graves dangers qui compromettent inévitablement la paix du monde.

21. Nous tenons donc à réaffirmer l'absolue nécessité d'une collaboration entre tous les peuples épris de paix en vue de mettre un terme aux abus dont souffrent des hommes par la faute d'autres hommes. Nous insistons également pour que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance soit appliquée le plus rapidement possible.

22. Si les résolutions que nous adoptons ici devaient rester lettre morte, et si les gouvernements coloniaux continuent d'user de leur puissance pour faire échec impunément à la volonté de la majorité de la société humaine, nous pouvons être assurés que cette attitude complaisante de notre part conduira les peuples subjugués du monde à recourir à d'autres moyens plus vigoureux, plus sanglants pour accéder à l'indépendance. Nul, par exemple, ne saurait blâmer les

populations du sud occupé de l'Arabie d'avoir recours aux armes pour obtenir leur indépendance et leur liberté.

23. Le colonialisme britannique a trop longtemps différé son départ, et le Gouvernement de Londres a présenté trop de justifications et trop d'excuses pour faire illusion. Le peuple de la Rhodésie sera dans son droit s'il se soulève pour renverser le gouvernement minoritaire, quelle que soit l'issue. C'est précisément pour ces raisons que les gouvernements qui attachent du prix à la liberté et qui soutiennent l'effort de libération nationale devraient apporter leur assistance aux combattants de la liberté pour les aider à reconquérir leurs droits, que ce soit à Oman, en Rhodésie, en Angola, à Aden ou en tout autre lieu du monde. Le vent de la liberté souffle partout et balayera tout sur son passage. Les temps sont à jamais révolus où un peuple pouvait en subjuguier un autre.

24. A cet égard, le Gouvernement de la République arabe syrienne a choisi pour attitude d'appuyer les résolutions concernant la question du Cachemire, dont l'objet était de permettre à la population du Cachemire d'exercer son droit à l'autodétermination.

25. La discussion générale qui prélude chaque année à nos délibérations comporte parmi ses avantages celui, primordial, à notre sens, d'offrir aux délégations des Etats membres la possibilité de faire le point des diverses crises dans le monde et de voir si la situation s'est améliorée ou, au contraire, s'est aggravée depuis la dernière session. La discussion générale nous donne l'occasion de voir ce que notre organisation a fait pour défendre la paix et la sécurité et pour protéger les peuples du monde des ravages de la guerre. Nous pouvons également vérifier dans quelle mesure les résolutions concernant les droits de l'homme et l'égalité des nations ont été appliquées, que ces nations soient petites ou grandes. L'occasion nous en outre donnée de voir quelles conditions propices ont été réunies pour aider au rétablissement de la justice dans le monde, et de constater ce qui a été fait pour créer un climat de coopération entre les peuples et pour assurer leurs progrès sur les plans économique, culturel et social.

26. Compte tenu des événements de l'an passé, il est possible de rappeler les résultats acquis dans les tentatives faites pour atteindre la Lune et explorer l'espace extra-atmosphérique, dont nous savons si peu de chose, et le nombre impressionnant d'autres succès dans le domaine scientifique. Néanmoins, la joie avec laquelle les hommes ont appris les nouvelles de ces grandes conquêtes sur les forces de la nature a été assombrie par certains des aspects négatifs de la situation mondiale actuelle. La guerre d'agression au Viet-Nam marque une nette ascension, et les effectifs des troupes américaines y ont été accrus. Ce fait a, bien entendu, entraîné une augmentation des victimes de part et d'autre et aggravé le risque d'un conflit plus vaste.

27. Les Etats-Unis consacrent à la poursuite de la guerre au Viet-Nam d'immenses sommes d'argent. De source américaine, on a appris voici plusieurs mois que la guerre au Viet-Nam coûte environ 33 millions de dollars par jour aux Etats-Unis, montant sans doute appelé à s'accroître.

28. Ces énormes dépenses militaires nous montrent, d'une part, combien peu les puissances impérialistes se préoccupent des vies humaines et, d'autre part, comment elles gaspillent leur argent à des fins d'agression, fût-ce aux dépens du progrès social, d'une importance vitale pour leur propre population. La guerre au Viet-Nam coûte actuellement au peuple américain 1 250 millions de dollars par mois, ce qui a obligé le Gouvernement des Etats-Unis à réduire les dépenses consacrées à un certain nombre de projets dont le peuple américain devait bénéficier.

29. Les chiffres que nous venons de mentionner ne représentent qu'une faible partie de la somme totale que les nations nanties consacrent aux armements. On estime que le montant total qui aurait été dépensé à ce titre au cours de l'année dernière s'élève à 200 milliards de dollars, ce qui équivaut au revenu national de l'ensemble des pays en voie de développement.

30. Comment, dans ces conditions, la coopération et la compréhension sont-elles possibles entre nations riches et nations pauvres, lorsque ces dernières sont littéralement contraintes de se priver de l'indispensable afin d'obtenir les devises dont elles ont besoin pour financer certains de leurs projets de développement? La plupart du temps elles ne parviennent pas à se procurer ces devises nécessaires, cependant que les Etats-Unis dépensent 1 250 millions de dollars par mois pour financer la guerre au Viet-Nam.

31. En regardant de plus près la situation dans laquelle se trouvent les nations en voie de développement, on constate qu'elles souffrent non seulement d'une aggravation des termes de l'échange, du manque de capitaux, de compétences administratives et techniques, mais aussi, dans de nombreuses régions du monde, d'un brusque déclin de la production agricole, dû à des causes sur lesquelles les gouvernements intéressés n'ont aucune prise, ce qui les contraint de consacrer à l'acquisition de denrées alimentaires une partie des devises destinées à l'importation de biens d'équipement. Par conséquent, la tâche entreprise pour accélérer leur propre développement en vue de combler le fossé qui se creuse entre elles et les nations nanties devient plus ingrate.

32. Toutes les nations du monde, développées ou en voie de développement ont un besoin urgent des vastes sommes qui sont dépensées si généreusement et si légèrement à l'achat d'armements. Aussi bien le devoir suprême de l'Assemblée générale est-il d'assurer l'application de sa résolution de l'an dernier [résolution 2030 (XX)], laquelle demande que soit convoquée une conférence mondiale du désarmement qui réunirait non seulement les Membres des Nations Unies mais aussi — et cela serait une condition essentielle du sérieux et du succès de ses travaux — le Gouvernement de la République populaire de Chine. Toute tentative pour discuter du désarmement général et complet se révélerait illusoire et serait une perte de temps, si le Gouvernement de la République populaire de Chine n'était pas invité à y participer, dans des conditions correspondant à sa position internationale et à son potentiel humain et militaire.

33. Nous estimons qu'il est de notre devoir d'appeler l'attention des Etats Membres sur les événements du

Moyen-Orient, qui risquent d'avoir de graves répercussions sur le plan international et qui menacent sérieusement la paix dans cette partie du monde.

34. En effet, le malaise et les troubles auxquels le Moyen-Orient est exposé depuis 18 ans sont imputables uniquement au morcellement d'une partie de la patrie arabe en Palestine, offerte sans contrepartie par les nations occidentales ayant à leur tête la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, en vue de créer ce que l'on appelle aujourd'hui Israël. Des étrangers introduits de diverses parties du monde occupent la place du peuple arabe de Palestine, chassé de sa patrie de la manière la plus vile et la plus brutale que l'on ait jamais employée au XX^{ème} siècle. A vrai dire, l'occupation par des juifs venus de pays étrangers de la terre d'un peuple installé chez lui et l'institution d'une autorité usurpatrice sur le sol de ce peuple exilé sont sans parallèle dans l'histoire contemporaine. A cela sont venues s'ajouter les conséquences les plus honteuses de la domination et du colonialisme, avec le recours aux instruments de destruction, d'oppression et d'expulsion.

35. Les envahisseurs de la Palestine, non contents d'occuper ce pays avec l'aide des pays colonialistes et la protection de leurs soldats en ont chassé la plupart des habitants, confisquant leur biens et traitant la minorité arabe demeurée sur place avec une rigueur et une brutalité qui n'ont d'égales que celles des régimes de discrimination raciale que l'on connaît en Afrique du Sud et en Rhodésie.

36. Depuis l'occupation sioniste de la Palestine, voici 18 ans, les autorités d'Israël, avec la complicité, l'appui total et la coopération financière et militaire des puissances colonialistes ont persisté à susciter des crises et à entretenir la tension en commettant des actes d'agression successifs contre les pays arabes le long des lignes de démarcation.

37. On peut ainsi se faire une idée de la tension extrême créée dans la région par cet apport étranger introduit contre sa volonté dans le monde arabe. Qu'il nous suffise de mentionner qu'une sur cinq des réunions du Conseil de sécurité ont été consacrées à la discussion des agressions commises par Israël contre les pays arabes, et que les divers organes compétents des Nations Unies et les diverses commissions mixtes d'armistice ont reçu plus de 4 000 plaintes relatives à des actes d'agression commis par Israël. Tout cela se produit tandis que les habitants légitimes de la Palestine occupée continuent de vivre sous la tente, exposés aux ravages de la faim et de la maladie, privés de leurs biens, de leur patrie, des possibilités d'exercer leurs droits à la libre détermination, à la liberté et à l'indépendance dont disposent tous les peuples du monde.

38. Les populations de Palestine chassées de chez elles sont dispersées dans les quatre pays contigus à leur patrie. Il s'agit de la Syrie, du Liban, de la Jordanie et de la République arabe unie. Le nombre total des victimes palestiniennes de l'agression d'Israël dépasse un million et demi. Bien que l'Organisation des Nations Unies ait institué l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) il y a plus de 17 ans, pour faire face aux

besoins de ces réfugiés, pour les nourrir, pour veiller à leur santé et à leur instruction, on est surpris d'apprendre combien modestes sont les crédits de cette organisation. Pourtant, chaque année, nous apprenons que tel ou tel autre pays se propose de réduire sa contribution à l'UNRWA.

39. Ces menaces de réduction ne sont qu'un des moyens de pression utilisés pour liquider l'un des derniers droits dont jouisse encore ce peuple opprimé, et constituent une nouvelle preuve de la dégradation des principes de justice dans les pays colonialistes — lesquels utilisent de grandes phrases pour nous faire si souvent la leçon sur les vertus de la liberté et de la démocratie, alors que les souffrances de nations et de populations entières, comme c'est le cas de la Palestine et d'autres régions occupées et subjuguées de l'Afrique et de l'Asie, ne troublent que médiocrement leur conscience.

40. Imaginez que l'allocation destinée à nourrir les réfugiés palestiniens ne dépasse pas 1,21 dollar par personne et par mois. Or, il est prévu de réduire encore ce montant, qui a de quoi surprendre et attrister, alors que la moitié des réfugiés ne touche même pas cette somme et que leurs enfants, nés après la tragédie, n'ont même pas droit au bénéfice de cette allocation dérisoire.

41. Mais les populations arabes de Palestine ne sont ni pauvres ni impuissantes. Lorsqu'elles ont été chassées par la force de leur patrie par les bandes de terroristes sionistes, appuyées par le colonialisme international, elles ont laissé des biens d'une valeur de deux milliards de dollars, représentant un revenu annuel estimé, selon les experts, à 173 millions de dollars. Si nous ajoutons l'intérêt accumulé de cette somme depuis 18 ans, nous constatons que les populations de Palestine n'ont besoin ni de l'aide américaine ni d'assistance d'aucune sorte, car elles ne veulent pas vivre de la charité internationale.

42. Les Arabes de Palestine expulsés de chez eux ont demandé de pouvoir toucher les revenus des biens qu'ils ont laissés derrière eux et qui représentent cinq fois les dépenses actuelles de l'UNRWA. Lorsque les Etats arabes ont demandé que l'Organisation des Nations Unies désigne un administrateur international de ces biens qui contrôlerait la perception des revenus avec l'assistance de fonctionnaires internationaux pour qu'on puisse les dépenser dans l'intérêt des réfugiés, les Etats-Unis ont été parmi les premiers à s'opposer à cette proposition. Si l'on avait désigné un tel administrateur, les Etats-Unis et les autres pays se seraient épargnés la nécessité de contribuer au budget de l'UNRWA.

43. Là ne se borne pas l'appui américain à Israël. Au contraire, les Etats-Unis se chargent de fournir à Israël tous les moyens d'agression et de destruction. Israël a reçu des Etats-Unis cette année, outre un certain nombre d'engins Hawk du type utilisé dans l'armée des Etats-Unis et les armées de ses alliés de l'OTAN, plus de 200 tanks Patton M-48 et 90 avions à réaction F-104.

44. Je tiens à donner aux représentants ici présents l'assurance qu'Israël n'est pas financièrement en mesure de faire face aux frais que représente l'acquisition de ces armes d'agression. Il ne seront pas non

plus surpris d'apprendre que ces armements ont été livrés aux autorités de Palestine pour un prix insignifiant, si insignifiant même que le Secrétaire américain à la Défense n'a pas divulgué le prix de ces armements lorsqu'il a été appelé à déposer devant le Comité sénatorial des relations extérieures. La révélation de ce prix extraordinairement dérisoire aurait sans doute démasqué le scandale et la conspiration.

45. Quel était l'objet inévitable de la possession par Israël de ce potentiel militaire, ajouté aux quantités énormes de matériel de guerre qui composent son arsenal? L'agression. Pendant la période qui s'est écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale, Israël a commis deux très dangereuses agressions sur les lignes de démarcation de trêve qui séparent la République arabe syrienne de la zone palestinienne occupée par Israël. Le premier de ces actes a été commis le 14 juillet 1966, date à laquelle plusieurs escadrilles de bombardiers et de chasseurs d'Israël ont attaqué et bombardé un chantier de construction situé sur la rive d'un des affluents du Jourdain en territoire syrien, tuant et blessant des civils innocents. Le deuxième cas a été celui où des vedettes armées ont ouvert le feu sur les positions syriennes le long des rives du lac de Tibériade, le 15 août 1966, acte qui a exigé une riposte de la part des forces syriennes en état de légitime défense.

46. En dévoilant devant vous ces détails de l'agression d'Israël, nous tenons à annoncer du haut de cette tribune internationale que l'installation d'Israël au cœur de la patrie arabe a pour objet de diviser le monde arabe d'Asie du monde arabe d'Afrique et d'en faire une base coloniale avancée dans cette partie du monde, où de grandes quantités d'armements et de munitions peuvent être rassemblées et mises à la disposition des puissances impérialistes, qui s'en serviront pour empêcher l'unification du monde arabe et pour faire obstacle à son progrès et à son développement.

47. La République arabe syrienne, avec tous les autres pays arabes, signale sans relâche les dangers inhérents à la création d'Israël en tant que poste avancé du colonialisme dans le Moyen-Orient. Nous le faisons parce que nous sommes convaincus que l'opinion publique mondiale prend peu à peu conscience des raisons qui ont motivé une telle création. Le camouflage habile de ces faits derrière le paravent des tragédies dont a été victime le peuple juif n'a d'autre but que de dissimuler les intentions véritables qui animent les fondateurs de cet Etat usurpateur et des pays qui ont aidé à réaliser ces plans. Nous ne laisserons passer aucune occasion d'appeler l'attention du monde entier sur les dangers auxquels serait exposée la région si l'on permettait qu'une telle parodie continue.

48. Lorsque nous parlons des dangers qu'Israël crée pour la paix, c'est parce que de tels dangers ne menacent pas seulement le Moyen-Orient, mais risquent de s'étendre à d'autres régions du monde. La philosophie qui a inspiré la fondation d'Israël est en fait une philosophie raciste, agressive et expansionniste. Des mots d'ordre et des doctrines établis, rassemblés et diffusés dans des livres écrits et publiés par une génération antérieure de sionistes se retrouvent aujourd'hui en Israël, sans solution de continuité,

dans les expressions, les discours et dans les professions de foi de ses dirigeants. Toutes ces doctrines prêchent l'expansion, l'agression et l'usurpation de nouveaux territoires arabes, depuis le Nil jusqu'à l'Euphrate.

49. Les Etats arabes, aujourd'hui, ne se trouvent pas seulement en présence des 2 millions de Sionistes qui vivent en Israël, mais ont devant eux un mouvement sioniste mondial organisé, retranché dans un nombre considérable d'Etats occidentaux, en particulier les Etats-Unis, où ils bénéficient de l'appui des dirigeants politiques et gouvernementaux les plus influents. En outre, les pays colonialistes ont fait de leur appui à Israël contre les Etats arabes un principe cardinal dans l'application de leur politique intérieure et extérieure. C'est cela qui situe la confrontation entre nous et le sionisme, et qui éclaire l'immensité des obstacles accumulés sur la route qui mènerait les Etats arabes à l'unité et au développement.

50. La majorité des pays appartenant aux nations nouvelles du monde subissent le lourd handicap des mauvaises conditions laissées par le colonialisme, qui, pendant que nos terres étaient occupées, n'avait d'autres objectifs que d'imposer sa règle, d'épuiser nos ressources naturelles et de contrecarrer partout les moyens à sa disposition nos efforts de progrès et de développement. Les colonialistes ont adopté cette attitude par peur que notre développement et notre progrès ne constituent une menace à leur hégémonie et à leurs intérêts dans nos domaines. Lorsque des mouvements de libération nationale ont été organisés avec le propos avoué de rejeter la domination étrangère dans les divers pays et de forcer le colonialisme à renoncer à son autorité et à se retirer définitivement, ils se sont heurtés à d'énormes obstacles. Mais le courage des peuples colonisés et l'appui que leur ont apporté les populations ont réussi à surmonter toutes les difficultés et leur ont permis peu à peu de progresser et de balayer tous les obstacles qui se dressaient sur leur route.

51. Au Moyen-Orient, cependant, les problèmes qu'avaient à résoudre les Etats arabes ont été plus compliqués et infiniment plus difficiles; en effet, dans leur effort pour se débarrasser du colonialisme, ils ont rencontré, à la veille de l'indépendance, les obstacles mêmes auxquels s'étaient heurtés tous les pays en voie de développement, aggravés par les fardeaux lourds et sanglants dont le colonialisme nous avait accablés en créant l'Etat étranger d'Israël.

52. Les pays arabes ont été accablés par une maladie que, par bonheur, d'autres pays émergeant de l'obscurité du colonialisme et débouchant sur la vive lumière de la liberté n'ont pas eu à connaître. Telle est la situation particulière dans laquelle se trouvent les Etats arabes, qui, bien qu'ils n'aient rien fait pour la créer, ont dû néanmoins consacrer une grande partie de leur potentiel matériel très restreint à renforcer leurs défenses, et ce afin de pouvoir sauvegarder leur souveraineté contre les dangers agressifs et expansionnistes du sionisme qui menacent la région.

53. L'obligation de consacrer une grande partie de notre revenu national à la défense a privé notre peuple, source de ce revenu, des bénéfices qui lui

reviendraient si nous avions été en mesure de le consacrer à des projets de développement dont nous avons grand besoin. Cependant que notre peuple supporte ce pesant fardeau, nous constatons qu'Israël continue de recevoir des milliards de dollars et des quantités illimitées d'armes et de munitions de toutes sortes que l'Occident lui procure à des prix symboliques.

54. Malgré tout, notre peuple a soif de progrès. La période dans laquelle nous vivons met l'accent sur la planification scientifique et la mise en valeur des ressources naturelles. La République arabe syrienne, pour sa part, a choisi la voie du socialisme parce qu'elle est convaincue que ce système offre la meilleure solution aux contradictions économiques et sociales dont souffrent notre société et d'autres peuples du monde. Nous croyons que la route que nous avons choisie est celle qui convient le mieux pour éliminer des différences de classes dans notre système social. Elle nous permet aussi de restituer au peuple la propriété de tous les services publics et de tous les moyens de production dont le revenu est utilisé pour le plus grand bien de notre peuple.

55. L'un des traits les plus saillants de l'indépendance économique pratiquée par la République arabe syrienne est peut-être sa décision d'exploiter elle-même ses réserves de pétrole, sans l'aide d'aucun intérêt étranger. La Syrie se trouve ainsi à l'avant-garde des pays en voie de développement qui ont éliminé toute mainmise étrangère sur leur pétrole, désormais placé intégralement sous le contrôle du gouvernement et du peuple. Nous y sommes parvenus en dépit des obstacles non négligeables semés sur notre chemin.

56. Nous croyons avec une égale sincérité que la coopération est plus qu'un mot et que la civilisation appartient à l'humanité entière. Mais nous admettons, en même temps, que certaines nations coopèrent avec nous plus que d'autres en nous apportant une aide et une assistance inconditionnelles. Nos relations avec le camp socialiste et les nations nouvelles du monde sont les meilleures. Mais ce fait n'exclut pas que nous soyons disposés à coopérer avec d'autres Etats, à la seule condition qu'une telle coopération soit fondée sur le respect de notre souveraineté et sur la non-immixtion dans nos affaires.

57. Etant donné l'existence de divers systèmes politiques et de formes différentes de gouvernement, nous estimons que cette organisation est le lieu le plus propice à la diffusion et à l'échange des pensées et des idées. La République arabe syrienne déclare appuyer sans réserve notre organisation et invite toutes les nations à l'appuyer et à la renforcer. Elle lance en même temps un appel pour que l'Organisation devienne universelle et soit mise en mesure de fournir une assistance technique aussi bien qu'économique aux petits pays. La République arabe syrienne déclare qu'il est de l'intérêt des petits pays qui forment plus des trois quarts de cette organisation de soutenir l'autorité des Nations Unies pour qu'elle soit en mesure de maintenir la paix et d'empêcher l'agression.

58. C'est ici que convergent les espoirs des pays qui luttent et c'est d'ici qu'ils attendent une aide pour accéder à l'indépendance complète, pour s'émanciper

totallement de leurs anciens colonisateurs et pour être aidés dans la voie du progrès et de l'indépendance.

59. Enfin, j'aimerais conclure ma déclaration en adressant les remerciements de la délégation syrienne à U Thant pour les services qu'il a rendus à la cause de la paix. Nous espérons sincèrement que la situation mondiale et les conditions qui existent au sein de cette organisation lui permettront de poursuivre, en tant que Secrétaire général, sa tâche si utile que tous nous avons toujours appréciée.

60. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'aimerais rappeler à l'Assemblée qu'elle a décidé de clore le débat général après les séances de ce matin et de cet après-midi. A ce propos, je signale que trois orateurs restent inscrits pour ce matin.

61. M. PETER (Hongrie) [traduit de l'anglais]: Dans ce débat général, nous voici de nouveau face à la question immense de la guerre et de la paix. En effet, la guerre et la paix sont en jeu de plus en plus dans cet état de crise où se trouve le monde d'aujourd'hui. Tous les sujets dont il sera traité pendant les longues semaines de ce débat général se ramènent à quatre thèmes principaux: la guerre au Viet-Nam, les perspectives du tiers monde, la sécurité de l'Europe et le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Ces questions sont de nature différente. Elles n'ont pas les mêmes répercussions sur le dilemme de la guerre et de la paix. Néanmoins, elles sont interdépendantes, et la manière dont l'une ou l'autre évolue peut avoir des effets heureux ou néfastes sur les autres.

62. C'est à la fois avec un grand espoir et un profond désespoir que nous abordons ce dilemme tragique de la guerre et de la paix. C'est cet espoir et ce désespoir que traduisent les nombreuses déclarations faites au nom des gouvernements des Etats Membres de notre organisation. Après la liquidation du système colonial traditionnel, et à un moment où toutes les puissances, grandes et petites, ont proclamé officiellement leur détermination de prévenir un holocauste thermonucléaire, une lueur d'espoir a brillé qui nous a permis de croire à un règlement pacifique de toutes les questions brûlantes, sources de différends entre nations, dans diverses régions du monde. Par contre, l'escalade de l'agression contre le Viet-Nam non seulement met en danger les nations de l'Extrême-Orient, mais encore assombrit et affaiblit les perspectives encourageantes et les initiatives constructives émanant d'autres parties du monde. Les infiltrations, les intrigues et les attaques néo-colonialistes menées contre les nouvelles nations indépendantes et les tentatives pour faire revivre le monde révolu de la domination coloniale créent de nouvelles menaces et de nouveaux dangers aux conséquences incalculables non seulement pour le tier monde, mais aussi pour le monde entier.

63. Il n'y a pas de coexistence pacifique possible entre l'espoir et le désespoir. L'espoir doit lutter contre le désespoir. Et pour concrétiser nos espoirs nous devons supprimer les causes de désespoir.

64. Dans la situation actuelle, la première tâche de toutes les puissances de bonne volonté appartenant à la famille des nations est de travailler ensemble à

faire cesser l'agression contre le Viet-Nam et à rechercher une solution qui soit bonne pour le peuple vietnamien, pour les Nations de l'Asie du Sud-Est et pour le monde entier.

65. Connaissant et comprenant parfaitement ce qu'est l'opinion du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et du Front national de libération du Viet-Nam du Sud, je puis dire que les Etats-Unis n'ont formulé aucune offre de paix réelle et valable. Je me explique: les prétendues offres de paix, y compris celles que nous avons entendues au cours de ce débat général, négligent l'essentiel. Leurs lacunes fondamentales les rendent inopérantes.

66. Permettez-moi de saisir cette occasion de démontrer au moyen d'une analyse brève mais approfondie quelles sont les lacunes des prétendues propositions de paix et comment par leur caractère même elles vicient les propositions elles-mêmes.

67. En premier lieu, on nous a dit au cours du présent débat général que les Etats-Unis seraient disposés à cesser les bombardements du Viet-Nam du Nord si cette mesure ne demeurerait pas une concession unilatérale, c'est-à-dire si le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam y répondait par des mesures correspondantes.

68. Une agression permanente, et sans précédent dans toute l'histoire des nations, est actuellement commise contre la République démocratique du Viet-Nam. Un arrêt inconditionnel de cette agression ne peut pas être considéré comme une condition unilatérale. Au contraire, toute offre de cesser le bombardement du Viet-Nam du Nord, si elle est assortie d'une condition quelconque, révèle l'absence d'intention réellement pacifique. Dans l'intérêt des négociations et de la paix, le bombardement du Viet-Nam du Nord doit cesser sur-le-champ et sans la moindre menace de reprise.

69. En second lieu, on nous a dit au cours du présent débat que les Etats-Unis seraient disposés à évacuer leurs bases militaires et à retirer leurs effectifs, encore moyennant certaines conditions militaires et politiques.

70. La présence même de bases militaires et de troupes des Etats-Unis dans le Viet-Nam du Sud constitue une violation flagrante des accords de Genève. On ne saurait donc considérer comme une concession unilatérale le fait de corriger cette situation anormale.

71. Les annales de l'histoire rapportent qu'avant et pendant la Conférence de Genève de 1954 les autorités des Etats-Unis ont invoqué des arguments et des moyens de toutes sortes pour persuader les Français de poursuivre leur guerre en Indochine et de ne pas accepter un accord de cessez-le-feu. Les réalités d'alors, cependant, se sont révélées plus concluantes que des arguments belliqueux, et les accords de Genève ont été signés. Mais, le jour même de la signature, les soi-disant émissaires du Viet-Nam du Sud et les représentants des Etats-Unis commençaient déjà à contrecarrer certaines dispositions de ces accords, notamment celles qui étaient conçues pour assurer le droit du peuple du Viet-Nam du Sud à l'autodétermination. L'intervention des Etats-

Unis au Viet-Nam du Sud remonte à 1954. Depuis lors, pas à pas, l'ingérence des Etats-Unis s'est intensifiée, en qualité et en quantité, passant de l'intervention à l'agression. Cette escalade de l'intervention des Etats-Unis constitue le facteur déterminant dans l'origine de la situation actuelle en Asie du Sud-Est.

72. Il est de l'intérêt non seulement du peuple vietnamien, mais aussi d'autres nations de l'Asie du Sud-Est, comme de la paix du monde en général, que l'intervention des Etats-Unis décroisse au lieu de s'intensifier. Dans l'intérêt de négociations et de la paix, le retrait des forces militaires des Etats-Unis et l'évacuation des bases américaines doivent être dûment garantis. Toute proposition qui rend un tel retrait problématique révèle l'absence d'intentions réellement pacifiques. Le peuple sud-vietnamien doit redevenir libre de façonner son destin en stricte conformité des accords de Genève.

73. En troisième lieu, on nous a dit que, en cas de négociations, il serait possible de résoudre le problème de représentation du Front national de libération du Viet-Nam du Sud. Toute proposition qui serait formulée sans qu'il soit tenu compte du programme du Front national de libération irait à l'encontre des véritables intérêts du peuple du Viet-Nam du Sud.

74. Depuis plus de 20 ans, le peuple vietnamien supporte de dures épreuves dans sa lutte pour l'indépendance et pour la paix. Il n'y a guère de gouvernements ou de peuples qui aspirent plus ardemment à la paix que le Gouvernement et le peuple du Viet-Nam. Mais, aussi longtemps que continuent l'agression et l'intervention, il est du devoir de toutes les nations éprises de paix d'appuyer la lutte héroïque du peuple du Viet-Nam; leur assistance lui permettra certainement de résister à l'attaque dont il est la victime, de la supporter et même de la surmonter, quelles qu'en soient les proportions. Il convient de bien comprendre que l'intensification des opérations militaires et les manœuvres de propagande ne conduiront jamais à la table de négociations; par contre, elles risquent certainement d'aboutir à un vaste conflit et d'aggraver encore la situation internationale générale. Au cas où les propositions des Etats-Unis comporteraient des points communs et concorderaient avec les propositions du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam ou celles du Front national de libération du Viet-Nam du Sud, la paix redeviendrait possible et les nations de l'Asie du Sud-Est pourraient reprendre l'application des dispositions des accords de Genève.

75. De même que la guerre au Viet-Nam menace la paix internationale en général et assombrit tous les aspects de la vie internationale, de même elle nous empêche, au sein de cette organisation et dans les institutions spécialisées, de mettre en œuvre toute coopération réelle et efficace qui serait nécessaire pour résoudre les problèmes urgents du tiers monde. La grande majorité des hommes de notre génération vit dans des pays du monde en voie de développement qui subissent les séquelles tragiques de l'ère coloniale, qui luttent contre les vestiges du système colonialiste, contre la pénétration du néo-colonialisme et pour sauvegarder leur indépendance. Même s'il est possible de surmonter les risques d'une

grande guerre résultant de la situation en Asie du Sud-Est — et il nous faut l'espérer —, la destinée du monde entier, et non seulement celle des pays en voie de développement, dépend de l'aptitude qu'aura une coopération internationale véritable à résoudre leurs problèmes vitaux en les libérant des vestiges du colonialisme, des dangers du néo-colonialisme et de l'oppression raciale, et en asseyant leur indépendance économique et politique sur des bases solides. Ce problème sera, pendant de longues années encore, au premier rang des préoccupations des délégations participant aux réunions internationales et surtout à celles de notre organisation. Si une coopération internationale réelle et efficace ne s'instaure pas à cet effet, l'accumulation des problèmes du tiers monde aboutira à des conflits sans nombre et portera un préjudice considérable à la vie économique du monde entier, qu'elle risque même de saper.

76. En Afrique du Sud, dans le Sud-Ouest africain, en Rhodésie du Sud et alentour, les problèmes en suspens de ces pays risquent d'entraîner des troubles graves si l'Organisation des Nations Unies se révèle impuissante, dans un avenir prévisible, à trouver des solutions justes conformes aux principes des droits de l'homme et de la décolonisation. L'attitude résolue des Etats africains dont nous sommes les témoins à la présente session de l'Assemblée générale nous donne l'espoir que l'objectif qu'ils cherchent à réaliser n'est pas hors de leur portée.

77. Dans le processus de décolonisation, la participation des nations depuis peu indépendantes aux organisations internationales, et au premier chef à l'Organisation des Nations Unies, s'est déjà révélée bénéfique à de nombreux égards. Prenant conscience des réalités que sont les besoins urgents de leur vie nouvelle, ils ont écarté les problèmes artificiels de la guerre froide et consacrent toutes leurs énergies et toute leur attention aux questions réelles que pose la coopération internationale. Ils ont joué un rôle considérable en aidant l'Organisation à sortir de sa crise récente, qui a pris un tour particulièrement aigu lors de la dix-neuvième session. Maintenant, s'attachant à liquider les séquelles du passé colonial, ils contribuent à façonner pour nous tous un avenir plus brillant. En Amérique latine, la Conférence au sommet de Bogota, qui a réuni cet été cinq pays d'Amérique latine, peut marquer une étape importante dans la solution des problèmes traditionnels avec lesquels est aux prises cette région du monde, habitée par des nations ayant des systèmes économiques et sociaux différents.

78. Le Gouvernement de la République populaire hongroise, selon ses modestes moyens et avec l'aide des autres Etats socialistes, offre sa coopération aux pays en voie de développement afin de les aider à améliorer, dans la paix, leurs relations économiques, culturelles et politiques.

79. Actuellement, nous autres Européens assistons à des initiatives nouvelles dans une atmosphère assez particulière. Les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, lors de leur dernière réunion tenue à Bucarest, ont présenté de nouvelles offres aux Etats de l'OTAN et à tous les Etats de l'Europe afin de préparer les voies, pas à pas, à un système de sécurité européenne réelle et efficace. Des négoc-

ciations bilatérales et multilatérales sont en cours à cet effet. Dans la vallée du Danube, en Europe centrale, qui pendant des siècles a été le théâtre de frictions internationales, la communauté des pays socialistes offre de nouvelles perspectives de paix. Les relations entre les Etats européens régis par des systèmes sociaux et économiques différents s'élargissent dans tous les domaines. On pourrait dire que nous assistons en Europe à un processus d'apaisement des tensions et de stabilité croissante.

80. Ce que d'aucuns considèrent comme les indices d'une orientation positive en Europe ne sont peut-être rien d'autre que des phénomènes superficiels et transitoires. La politique de l'Allemagne de l'Ouest, qui constamment proteste contre le statu quo européen et qui s'efforce d'obtenir le libre accès aux armes atomiques fait peser une menace constante sur plusieurs Etats européens. Les alliés de l'Allemagne de l'Ouest qui appuient une telle politique, et au premier rang desquels se trouvent les Etats-Unis, compromettent la stabilité relative de l'Europe. Les sources de ces dangers peuvent susciter de nouvelles tensions, voire même des conflits plus graves en Europe, révélant ainsi que la période actuelle n'aura été qu'une période de stabilité transitoire.

81. Pour empêcher de tels malheurs et dans le souci d'encourager les tendances positives actuelles, il est nécessaire que les pays européens demeurent vigilants et prennent les mesures appropriées contre les dangers latents, en renforçant notamment les contacts entre gouvernements qui représentent des Etats ayant des systèmes sociaux différents. Nous avons récemment entendu les Etats-Unis, eux aussi, faire des déclarations positives au sujet des relations entre les pays de l'Est et de l'Ouest. La meilleure façon pour les pays européens occidentaux de contribuer avec les Etats-Unis à faire s'estomper les dangers que présente la situation en Europe et à renforcer la stabilité actuelle consiste à prendre des mesures pour établir et développer des contacts avec la République démocratique allemande. Ces contacts existent déjà dans les domaines économiques et culturels; il conviendrait de les développer pour aboutir à une reconnaissance de facto et de jure. Il n'est pas possible d'aborder les problèmes réels que posent la sécurité européenne et la réunion pacifique des deux Allemagnes sans une reconnaissance des deux Etats allemands.

82. Le Gouvernement de la République populaire hongroise, de concert avec les autres Etats socialistes d'Europe, est disposé à participer à toute forme de coopération bilatérale et multilatérale qui serait envisagée et même à proposer telles formes de coopération propres à écarter les dangers qui menacent actuellement l'Europe, et à prolonger la durée de la stabilité actuelle.

83. Ayant survécu à la crise politique qui l'a sécouée, illustrée par les débats embarrassants qui ont eu lieu à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, l'Organisation est maintenant à même de mieux comprendre les limites et les possibilités de son action.

84. Quel que soit le jugement que puisse porter telle ou telle délégation quant aux conclusions du

Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Comité ad hoc d'experts chargé d'examiner les finances de l'Organisation des Nations Unies, nous avons certainement des raisons communes d'espérer que, à l'avenir, les Nations Unies pourront exercer leur activité avec plus d'assurance et moins d'échecs afin d'amener les Etats Membres, grands et petits, à se rapprocher pour résoudre les problèmes réels du monde.

85. Au moment de la crise que subissait notre organisation, l'attitude des Etats Membres a montré clairement qu'ils entendaient appliquer le pacte consacré par la Charte et maintenir l'Organisation, dans le souci d'améliorer les relations internationales et de trouver des solutions aux problèmes brûlants de la génération actuelle.

86. Avant que soit ouverte la présente session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a rendu publics les problèmes de la situation internationale actuelle qui l'avaient incité à retirer sa candidature pour un nouveau mandat. Tout en respectant les motifs qui l'ont inspiré, je tiens à exprimer au nom de mon gouvernement, et dans l'intérêt du bon fonctionnement de l'Organisation, l'espoir qu'il lui sera possible de revenir sur sa décision. Les déclarations qu'il a faites à ce sujet et les appels implicites dans les motifs qu'il nous a exposés ont eu un écho. La confiance que lui ont exprimée les gouvernements des Etats Membres peut lui permettre, mieux encore qu'avant, de faire appliquer les principes de la Charte.

87. La République populaire de Chine, membre fondateur des Nations Unies et membre permanent du Conseil de sécurité, n'est pas encore représentée au sein de l'Organisation, bien que, de toute évidence, celle-ci ne puisse véritablement s'acquitter de sa tâche tant que n'aura pas été résolu le problème de la représentation de la Chine aux Nations Unies.

88. La majorité des Etats Membres des Nations Unies ne s'avise probablement pas toujours du fait que l'Organisation est encore partie belligérante — sous réserve, bien entendu, des dispositions d'armistice — à l'égard de la République démocratique populaire de Corée. A Panmunjon, où je me suis rendu l'an dernier, j'ai vu le drapeau des Nations Unies sur la table de la Commission d'armistice. Les représentants des forces armées des Etats-Unis stationnées en Corée du Sud sont, lors des négociations, assis derrière le drapeau des Nations Unies. Près de 14 ans se sont écoulés depuis la conclusion de l'accord d'armistice, et les Nations Unies sont toujours considérées comme partie belligérante. Notre organisation devrait se délivrer de cette honte. Il convient de clôturer ce chapitre du passé et de repartir sur des bases entièrement nouvelles. Il est de bon augure déjà que nous ayons inscrit à l'ordre du jour de la présente session la question intitulée "Retrait de toutes les troupes des Etats-Unis et autres troupes étrangères occupant la Corée du Sud sous le couvert des Nations Unies et dissolution de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée". Si les Etats Membres représentés à cette commission jugeaient possible de ne plus en faire partie, l'Organisation ne pourrait qu'y gagner. La réunification de la Corée doit être laissée au peuple coréen lui-même, capable de la

mener à bien à condition que cesse l'ingérence étrangère. Les Nations Unies peuvent se dégager de ce honteux héritage.

89. Sur l'initiative de l'Union soviétique, l'idée d'un désarmement général et complet, seule garantie d'un monde délivré de la peur d'un holocauste thermonucléaire, est intervenue dans les débats des dernières sessions de l'Assemblée générale. Depuis lors, cette idée a occupé l'esprit des peuples du monde entier. Il est certain que toute mesure, si minime soit-elle, prise dans cette direction par l'Organisation des Nations Unies représente un progrès considérable dans la mise en application de la Charte. Cependant, au moment où l'agression s'intensifie et où se livre une guerre dévastatrice, les conditions ne sont guère propices à l'adoption de mesures importantes à cet égard. Néanmoins, il y a dès maintenant de bonnes raisons d'espérer un accord qui permettrait au moins de freiner la course aux armements à certains égards et de l'empêcher de prendre de plus grandes proportions. La possibilité d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires et sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à notre portée, est de bon augure pour les travaux de la présente session de l'Assemblée générale et pour le monde entier.

90. Les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, par leurs efforts individuels et concertés au sein de notre organisation comme au dehors, peuvent contribuer puissamment à balayer les obstacles tenaces qui empêchent de trouver des solutions plus efficaces aux problèmes du désarmement et à créer en ce domaine les conditions nécessaires à un progrès réel dont dépend l'avenir de toutes les nations.

91. Monsieur le Président, la confiance qu'ont mise en vous les Etats Membres des Nations Unies vous a placé à la présidence de cette assemblée générale en une période de grandes espérances et de désespoir profond. Je vous adresse les vœux de mon gouvernement avec l'espoir que la vingt et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, aux débats de laquelle vous présidez, affermira les perspectives de paix en écartant les nombreux dangers qui actuellement nous menacent.

92. M. ROA (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Voici exactement huit ans que, pour la première fois, depuis la fondation de l'Organisation des Nations Unies, la voix de Cuba se faisait entendre dans cette salle avec indépendance, clarté et intégrité. Ce n'est pas en vain que notre pays, à l'issue de l'insurrection populaire victorieuse du 1er février 1959, a cessé d'être un comparse pour devenir le protagoniste d'une des plus grandes révolutions contemporaines. Nul n'ignore que Cuba est aujourd'hui le théâtre d'une prouesse épique: l'édification d'une société socialiste et communiste à 90 miles d'un empire vainement obstiné à réprimer le cours inexorable de l'histoire.

93. La délégation cubaine, authentique représentante du peuple et du gouvernement qui ont fait de cette prouesse une réalité tangible, élève une fois de plus la voix dans cette enceinte, sans circonlocution, sans sourdine ni flagornerie. Jamais, dans cette dramatique conjoncture internationale, l'intransigeance n'a été aussi nécessaire quant à la clarté du langage

et à la fermeté des principes. Néanmoins, avant d'exposer les points de vue de Cuba, j'aimerais adresser à M. Abdul Rahman Pazhwak, représentant de l'Afghanistan, mes sincères félicitations pour son élection à la présidence de l'Assemblée. Il m'est agréable d'ajouter qu'il pourra compter sur la coopération de la délégation cubaine dans l'accomplissement de ses fonctions.

94. La présente session de l'Assemblée générale a devant elle un ordre du jour chargé. Il n'est pas possible de s'attarder à l'examen de chacun des points qui le composent. Bon nombre d'entre eux subsistent de sessions antérieures. Certaines questions manquent de relief ou sont déjà irrémédiablement périmées. Par ailleurs, dans le débat général, la mission de chaque gouvernement est de faire connaître sa position sur les problèmes qui, par leur importance et leur urgence, exigent un examen spécial.

M. Csatorday (Hongrie), vice-président, prend la présidence.

95. Il est évident que la situation internationale s'est aggravée depuis la dernière assemblée générale. A qui la faute essentiellement? Il est à peine besoin de le dire, car le fait est notoire: l'impérialisme yankee. L'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine sont aujourd'hui les proies de sa politique de violence, de barbarie, d'intervention, de subversion et d'exploitation, et l'on risque un peu plus chaque jour de voir se transformer ces déprédations et ces guerres régionales en un vaste conflit. Il serait dérisoire de protester contre le mépris dont témoigne cette politique de défi et de brutalité à l'encontre de la Charte des Nations Unies, qu'elle bafoue, et contre les règles les plus élémentaires du droit international. Il serait plus dérisoire encore de signaler qu'une telle politique peut mettre en danger la paix et la sécurité du monde. Le fait qui saute aux yeux est qu'il n'y a et qu'il ne peut y avoir de paix et de sécurité aussi longtemps qu'on ne rognera pas les griffes de l'impérialisme yankee sur le lieu même de ses crimes ou que l'on ne renversera pas son pouvoir.

96. L'Asie du Sud-Est polarise à l'heure actuelle l'attention mondiale. L'intervention et l'agression de l'impérialisme yankee ont transformé cette région en foyer de guerre sale, criminelle et couarde qui, de plus en plus, couve les germes d'une immense conflagration.

97. Les délégations, dans leur immense majorité, ont fait connaître leur point de vue sur cette question, et nombreuses sont celles qui certainement n'auront pu réprimer leur colère ou leur surprise en écoutant la version mensongère et l'initiative hypocrite de paix offerte, au nom de son gouvernement, par la délégation nord-américaine. Il n'y a pas besoin d'être sorcier pour comprendre que cette version et cette initiative répondent au triple objectif du gouvernement yankee de tromper les naïfs, de dicter ses conditions au peuple vietnamien inflexible et, en cas d'insuccès, facile à prévoir, d'élargir et d'intensifier sa guerre d'agression par de nouvelles escalades plus aventureuses. La Conférence convoquée à Manille par le Président des Etats-Unis fait partie de cette stratégie surnoise, inévitablement vouée à l'échec.

98. Les peuples et les gouvernements révolutionnaires et progressistes doivent demeurer très vigilants devant ce nouveau piège de l'impérialisme yankee, afin de le combattre résolument par les paroles et par les faits. Ce n'est pas en écoutant le chant de sirène des agresseurs, ni en brisant l'unité de la contre-offensive anti-impérialiste sous des prétextes fallacieux, ni en lui laissant par peur la voie libre que l'on peut sauvegarder l'autodétermination, l'indépendance et la souveraineté de la République démocratique du Viet-Nam et du Viet-Nam du Sud et, en fin de compte, la paix. Tout aussi vain sera l'expédient consistant à adopter à l'Organisation des Nations Unies ou ailleurs des résolutions invitant à la paix. La paix, ce sont les armes du peuple vietnamien qui sont en train de la gagner et elle sera consolidée dans la mesure où nous fournirons à ce pays tout l'appui possible dans sa guerre révolutionnaire, juste et nécessaire.

99. La République démocratique du Viet-Nam et le Viet-Nam du Sud — une seule nation et un seul peuple — sont la synthèse des deux éléments essentiels qui constituent la situation internationale actuelle. D'une part, le Viet-Nam attaqué montre, dans son expression la plus dépouillée, la nature zoologique de l'impérialisme nord-américain. Ses cités bombardées, ses hôpitaux, ses écoles, ses pagodes et ses usines détruites, ses enfants et ses vieillards assassinés et ses femmes outragées témoignent sur le vif que les méthodes sans scrupule du nazisme ont été dépassées.

100. D'autre part, le Viet-Nam héroïque qui résiste, debout, à cet assaut, et combat fermement pour son indépendance, pour la réunification et la dignité de sa patrie, a été, demeure et demeurera la preuve non équivoque de l'invincibilité des peuples qui luttent pour leur liberté. Le Viet-Nam héroïque est l'exemple le plus noble et le plus clair du fait que la caractéristique de l'époque actuelle est à la fois l'épanouissement irrésistible des mouvements de libération nationale et l'insurrection irrésistible des peuples hier encore sous le joug du colonialisme ou du néo-colonialisme. Ce sont là deux processus convergents qui au premier chef façonnent aujourd'hui l'histoire de demain.

101. L'impérialisme yankee a dû recourir à tous les moyens de la guerre classique contre le peuple vietnamien. Il a occupé une partie de son territoire et, de connivence avec les gouvernements fantoches de Saïgon, a lancé contre les forces patriotiques du Front national de libération vague après vague, de chars d'assaut, d'avions et de soldats pourvus d'armes chimiques et bactériologiques, déchaînant simultanément une répression féroce contre les travailleurs, les paysans, les étudiants et toutes les couches de la population qui appuient et aident leurs avant-gardes émancipatrices. Cependant, il n'a pas réussi et ne réussira pas à faire reculer les forces patriotiques du Front national de libération du Viet-Nam du Sud, pas plus qu'il ne parviendra à entamer la résistance de la République démocratique du Viet-Nam.

102. Dans le peuple nord-américain lui-même, traqué par la gigantesque machine mensongère et enjôleuse de la propagande impérialiste, apparaît de plus en

plus le refus de cautionner ces crimes, de servir de chair à canon aux monopoles et aux trafiquants de guerre. Cette résistance a pris une telle ampleur que le gouvernement a mis à l'étude des mesures radicales contre ceux qui s'opposent à sa politique. Le mouvement contre la guerre impérialiste au Viet-Nam, joint à la bataille des masses noires et latino-américaines contre la discrimination raciale, la lutte des étudiants, des intellectuels, des professeurs en faveur des droits du peuple nord-américain, est appelé à se développer et à contribuer efficacement au triomphe de la lutte commune pour un monde sans empire, sans impérialisme, sans oppresseur, sans opprimé, sans bellicites et sans guerre.

103. Solidement uni et animé d'une volonté inépuisable de lutte, le peuple vietnamien, avec l'aide et l'appui des peuples et des gouvernements révolutionnaires et progressistes, saura l'emporter sur ses agresseurs et réunifier librement sa patrie. Si nous voulons avancer le jour de cette victoire, il est indispensable néanmoins d'élargir et de renforcer le mouvement de solidarité mondiale avec le Viet-Nam. Le Gouvernement révolutionnaire de Cuba a exprimé à maintes reprises la volonté d'envoyer des volontaires si on le lui demande; il a indiqué la nécessité pour les gouvernements révolutionnaires et progressistes d'offrir au peuple vietnamien toute l'aide dont il a besoin pour faire face à tous les risques afin de vaincre les agresseurs et d'extirper l'agression. Pour les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, le Viet-Nam est notre tranchée. Ses sacrifices sont nos sacrifices. Sa victoire sera notre victoire.

104. A ce propos, qu'il me soit permis de citer quelques paroles du Premier Ministre du Gouvernement révolutionnaire de Cuba, le Commandant Fidel Castro, prononcées lors de la dernière fête du 26 juillet:

"Nous savons que les Vietnamiens luttent aujourd'hui pour tous les peuples du monde. Nous savons que les Vietnamiens combattent et meurent en luttant contre l'ennemi principal du monde, repoussant l'insolence de l'impérialisme yankee, résistant à ses agressions barbares, injustifiées et inqualifiables. En combattant, le peuple du Viet-Nam défend le droit à l'indépendance et à la liberté non seulement du peuple vietnamien, mais d'autres peuples qui pourraient devenir victimes de cet impérialisme; il lutte pour les autres peuples. Voilà pourquoi aucun peuple du monde, aucun peuple révolutionnaire ne refusera au Viet-Nam l'aide dont il a besoin. Il est certain que les impérialistes sont en train de se placer dans une situation sans issue, car le jour où le Viet-Nam estimera qu'il a besoin d'aide il deviendra le tombeau de l'agression impérialiste.

"On sait que les forces armées, les forces de combat et les forces classiques que les amis du Viet-Nam pourraient envoyer là-bas seront infiniment supérieures à celles dont peut disposer l'impérialisme. Il ne restera plus alors à celui-ci d'autre choix que de se retirer ou de s'exposer à accepter la responsabilité d'un autre genre de guerre."

105. La délégation cubaine s'oppose catégoriquement à toute forme d'ingérence ou d'intervention de l'Or-

ganisation des Nations Unies dans la question du Viet-Nam. La seule possibilité qui s'offre à l'Organisation est d'appuyer sans hésitation ni réserve les quatre points de la République démocratique du Viet-Nam et les cinq points du Front national de libération du Viet-Nam du Sud. Ce faisant, l'Organisation contribuerait effectivement à rétablir la paix et la sécurité dans l'Asie du Sud-Est.

106. Le Gouvernement révolutionnaire de Cuba appuie totalement ces exigences légitimes et, partant, exige la suspension des bombardements aériens contre la République démocratique du Viet-Nam, le retrait des forces armées des Etats-Unis et de leurs alliés du Viet-Nam du Sud et la stricte application des accords de Genève. Il saisit en même temps l'occasion pour réaffirmer sa solidarité militante avec la République démocratique du Viet-Nam et le Front national de libération du Viet-Nam du Sud, exhorte les peuples et les gouvernements révolutionnaires et progressistes à leur apporter toute l'aide matérielle et technique nécessaire, et dénonce la fausseté et le danger de l'initiative de paix formulée par la délégation des Etats-Unis.

107. Il n'est pas inutile de souligner que ceux qui se joignent à cette manœuvre, ouvertement ou secrètement, ceux qui gardent un silence complice ou reculent devant les conséquences qu'entraîne le respect absolu des principes, ceux-là perdront pour toujours leur autorité morale, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Le peuple et le Gouvernement révolutionnaire de Cuba, qu'on le sache bien, feront honneur à ces principes, à quelque prix que ce soit.

108. L'agression impérialiste s'étend au peuple du Laos, divisé artificiellement par l'ingérence yankee dans ses affaires intérieures, et c'est sans aucun doute la partie qui respecte les accords de Genève qui est la cible permanente des bombardements nord-américains, avec leurs tragiques séquelles de mort et de destruction. Le Royaume du Cambodge est également l'objet de menaces constantes et d'actes de provocation de l'impérialisme yankee, conjugués à des violations fréquentes de ses frontières par les forces armées de la Thaïlande, aux fins évidentes de l'obliger à renoncer à sa politique de neutralité. Mais les peuples et les gouvernements de ces pays attaqués ont déjà démontré aux agresseurs leur ferme détermination de défendre leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Cuba appuie la lutte héroïque du Laos et du Cambodge pour leurs droits à édifier leur existence, sans entraves ni assujettissements.

109. En Extrême-Orient, l'impérialisme yankee poursuit sa lutte de violence, d'interventions, d'oppression et d'exploitation. Il continue d'occuper militairement la Corée du Sud, qu'il a pratiquement transformée en colonie et en base d'agression contre les peuples asiatiques, tout en empêchant la réunification pacifique de la nation coréenne arbitrairement divisée. Abusant de sa supériorité mécanique, le Gouvernement nord-américain a imposé une fois de plus à l'Assemblée générale l'examen de la question dite de Corée, question déjà pourrie. S'il est vrai que la réunification de la Corée est l'aspiration nationale la plus ardente, il n'est pas moins vrai que les moyens et les manières de la réaliser relè-

vent exclusivement du peuple coréen, que c'est par conséquent une question entièrement étrangère aux Nations Unies. La seule question que l'Organisation des Nations Unies puisse discuter à propos de la Corée, c'est le retrait immédiat des forces agressives de l'impérialisme, qui, se dissimulant derrière le drapeau des Nations Unies, occupent illégalement le sud du pays, faisant jouer à l'Organisation le rôle peu enviable d'instrument d'agression contre une nation pacifique.

110. C'est pourquoi la délégation cubaine parrainera un projet de résolution qui affirmera le droit à la libre détermination, à l'indépendance et à la souveraineté du peuple coréen, son droit inaliénable à la réunification nationale, sans ingérence étrangère d'aucune sorte, et qui réclamera l'évacuation immédiate de toutes les troupes étrangères demeurées en Corée du Sud, la dissolution de la Commission dite des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée et la cessation de l'intervention des Nations Unies dans les affaires intérieures de ce pays.

111. La politique agressive du Gouvernement nord-américain en Asie transparait également dans la question dite de la représentation de la Chine. Son opposition obstinée à ce que l'on traite de cette question, en dépit du vote défavorable, toujours plus défavorable ces dernières années, s'est traduite par le refus de reconnaître l'existence de la République populaire de Chine et par l'imposition au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et dans tous les organes, d'une poignée de marionnettes dont l'existence et la représentation dépendent uniquement des canons de la Septième Flotte. La délégation cubaine insistera, comme elle l'a toujours fait, pour le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine et pour l'expulsion, qui s'ensuivra, de la bande de Tchang Kai-chek, de toutes les positions qu'elle a usurpées.

112. L'antagonisme entre l'impérialisme et les peuples se manifeste de façon aiguë dans le drame colonial. En Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine subsistent encore des nations soumises aux formes classiques du colonialisme, au mépris des principes de la Charte et des résolutions adoptées par les Nations Unies. La délégation cubaine réitère son appui total aux peuples de la Guinée dite portugaise, de l'Angola, du Mozambique, d'Aden, d'Oman et à tous ceux qui luttent pour s'émanciper du joug étranger. Elle proclame également sa solidarité avec les peuples de l'Afrique du Sud, de la Rhodésie et du Sud-Ouest africain, asservis et opprimés par des minorités blanches de colons fascistes; elle condamne la politique répugnante de l'apartheid et appuie les Etats arabes dans la recherche d'une juste solution du pathétique problème de Palestine.

113. Avec la caution d'une politique anticolonialiste sans duplicité ni faille, la délégation cubaine demande l'appui de tous les Etats indépendants en faveur de l'île sœur de Porto Rico. Faisant appel à tous les recours et à tous les stratagèmes, le Gouvernement nord-américain a essayé de soustraire cette question à l'examen de l'Assemblée générale. Il ne suffit pas de réclamer l'abolition des séquelles du colonialisme européen en Amérique latine. Si l'on est anticolonialiste et logique avec soi-même, il faut

réclamer avant tout l'abolition de la domination coloniale qu'imposent les Etats-Unis à Porto Rico, dont le peuple, de même langue que nous, de mêmes traditions et de même culture, dont l'indépendance a été favorisée par José Marti, en même temps que celle de Cuba, complète ainsi l'entreprise libératrice de Simon Bolivar en élevant une digue à l'expansion économique et politique des Etats-Unis vers le Sud du continent.

114. La délégation cubaine estime que, conformément aux principes de la Charte et aux résolutions anticolonialistes qu'elle a adoptées, l'Assemblée générale doit se prononcer sur cette question. Le Gouvernement révolutionnaire de Cuba a demandé l'an dernier, par ma lettre en date du 1er octobre 1965^{2/}, l'inscription de la question de Porto Rico au programme du Comité spécial de décolonisation. Le document reprenait la demande de 47 chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à la deuxième Conférence des pays non alignés^{3/}, et se faisait l'écho de demandes de toutes les organisations patriotiques de Porto Rico. Le groupe de travail dudit comité a recommandé que l'on procède à une étude afin de déterminer si Porto Rico peut être inscrit sur la liste des territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance, renvoyant l'examen de la question à la prochaine session du Comité spécial.

115. La délégation cubaine renouvelle à l'Assemblée générale sa demande pour que l'on prenne immédiatement en considération le problème de Porto Rico. Il convient de souligner que nous ne le faisons pas seulement en tant que Membre de l'Organisation, mais aussi au nom et en tant que représentant d'un peuple héroïque et plein d'abnégation qui, depuis un siècle, lutte pour sa totale émancipation. Il appartiendra aux Etats Membres de choisir et de dire s'ils appuient l'indépendance de ce peuple ou le renforcement de ses chaînes.

116. Les questions relatives au désarmement et aux dangers d'une conflagration thermonucléaire tiennent une place privilégiée dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale, comme d'ailleurs lors des sessions précédentes et des réunions de la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement siégeant à Genève. Il est de notoriété publique qu'en la matière seuls des progrès très modestes ont été réalisés et que des éléments de diversion apparaissent, qui risquent d'entraîner des résultats négatifs pour la cause de la paix et pour la lutte des peuples en faveur de leur libre détermination, de leur indépendance et de leur souveraineté.

117. La délégation cubaine, par principe, n'a jamais hésité à appuyer le désarmement général et complet, sous contrôle international, la suppression des explosions thermonucléaires sous toutes leurs formes, l'interdiction absolue de fabriquer et de stocker des armes nucléaires et thermonucléaires, et la destruction totale de ces armes; cependant, mis à part quelques progrès plus apparents que réels, rien n'a été fait d'effectif dans cette direction.

118. Avec clarté et franchise, la délégation cubaine tient à préciser sa position en la matière. Comme tous les peuples du monde, le peuple cubain aime la paix. Il veut la paix pour se consacrer entièrement à l'édification d'une société nouvelle, fondée sur l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme et pour élever les conditions de vie matérielles, techniques et culturelles de ses ouvriers, de ses paysans, de ses intellectuels et de ses étudiants. Mais le Gouvernement révolutionnaire de Cuba a signalé avec insistance qu'il n'accepte qu'une paix dans la dignité, c'est-à-dire une paix véritable, une paix qui garantisse l'autodétermination, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les Etats, grands et petits, puissants et faibles, une paix reposant sur le respect des droits des peuples et des nations à choisir et à assurer leur libre développement sans pressions, sans conditions ni menaces.

119. Il est indéniable que dans les conditions actuelles les discussions consacrées au désarmement revêtent un caractère utopique. La note dominante de la situation internationale, lourde de problèmes, de tensions et de conflits, c'est la lutte toujours plus féroce entre l'impérialisme et les peuples. Ne nous contentons pas de mots et passons aux faits. L'agression de l'impérialisme yankee au Viet-Nam, ses provocations, ses menaces contre les peuples du Sud-Est asiatique, ses complots contre les Etats indépendants d'Afrique, sa politique d'ingérence, de subversion, d'oppression et d'exploitation en Amérique latine ainsi que sa ferme décision de détruire la révolution cubaine démontrent qu'il ne veut pas la paix et que c'est, au contraire, la guerre qui constitue son mode naturel d'existence.

120. Dans la situation actuelle, ce qu'il semble logique de discuter, c'est l'agression armée de l'impérialisme contre les peuples, le démantèlement des bases d'agression, comme celles que l'on construit ou que l'on développe à l'heure actuelle au Viet-Nam ou que l'on maintient contre la volonté du peuple et du Gouvernement cubains à Guantanamo, transformé en bastion de contre-révolutionnaires, d'espions et de saboteurs; l'abrogation des pactes militaires conclus en vue d'attaquer les pays libérés ou d'intervenir chez ceux qui veulent se libérer, comme la prétendue OTAN interaméricaine et la Force interaméricaine permanente projetée, dont la création sera mise en discussion, sous l'égide du Pentagone, à la septième Conférence des chefs d'état-major américains, qui aura lieu en novembre à Buenos Aires.

121. Il est explicable que les Etats se préoccupent des armes, classiques ou non, dont dispose l'impérialisme. Mais la délégation cubaine entend que l'on établisse une distinction précise entre ceux qui prennent les armes pour attaquer et ceux qui s'arment pour repousser l'agression. A l'heure actuelle, en maints lieux du monde, hommes et femmes du peuple portent le fusil pour conquérir l'indépendance ou la défendre. Dans un avenir immédiat, le nombre de ceux qui doivent suivre le même chemin se multipliera. Pour le peuple et le Gouvernement révolutionnaire de Cuba, la lutte armée entreprise par ces peuples est sacrée; nous l'appuyons sans réserve. Les armes qui tirent contre l'impérialisme et ses

^{2/} Document A/AC.109/144.

^{3/} Deuxième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue au Caire du 5 au 10 octobre 1964.

satellites représentent l'apport le plus important à la lutte pour conquérir la paix véritable. Egale­ment sacrée sont ces armes pour les peuples et le Gouvernement révolutionnaire de Cuba. Si l'on aspire à conquérir un monde où le tonnerre des canons ne sera que l'écho de la préhistoire de la société humaine, il ne faut pas oublier que ce ne sont pas les armes qui ont engendré les guerres, mais bien les guerres qui ont fait naître les armes.

122. De notre temps, les guerres ont pour origine la politique d'agression, d'intervention, d'oppression, d'exploitation et de convoitise impérialiste. La seule façon de paralyser et de vaincre l'impérialisme, c'est l'union de toutes les forces anti-impérialistes, patriotiques et progressistes, l'appui efficace aux mouvements de libération nationale — bou­toir qui vient saper la base de sustentation des impérialistes et, par conséquent, des fauteurs de guerre — et l'aide résolue aux peuples attaqués. La situation internationale est caractérisée principalement par le développement progressif des guerres de type classique dans une atmosphère de paix nucléaire tacite.

123. En ce qui concerne les questions relatives à l'utilisation, au contrôle, à la limitation et à l'interdiction des armes nucléaires et thermonucléaires, la délégation cubaine a déjà précisé sa position lors de sessions précédentes, notamment pour ce qui est du projet de désatomisation de l'Amérique latine. Notre gouvernement a déclaré à plus d'une reprise qu'il n'envisagerait cette initiative que si elle comportait la désatomisation de la seule puissance nucléaire de l'hémisphère et, en même temps, l'abolition de ses bases militaires à Panama et à Porto Rico, ainsi que de la base navale de Guantanamo, enclavée en territoire cubain. Ma délégation estime de son devoir inéluctable de réaffirmer que le peuple et le Gouvernement révolutionnaire de Cuba se réservent le droit de disposer des armes qu'ils jugent nécessaires pour leur défense, quelle qu'en soit la nature. Cuba n'a pas pris et ne prendra aucun engagement qui comporte la possibilité de limiter sa capacité défensive, ne fût-ce qu'en puissance. Le peuple cubain est convaincu que sa décision de défendre sa patrie jusqu'à la dernière goutte de sang du dernier de ses combattants est sa contribution la plus efficace à la cause de la paix.

124. La décision prise par l'Assemblée générale d'assurer l'émancipation de tous les peuples coloniaux et des territoires encore dépendants doit trouver son accomplissement absolu. Mais elle serait insuffisante si nous ne nous préoccupions pas des dangers menaçant les peuples qui empruntent ce chemin accidenté et difficile de l'indépendance nationale et de l'édification d'une vie nouvelle.

125. L'expérience des nations d'Amérique latine est instructive. Les peuples latino-américains ont lutté avec détermination pour s'émanciper de la métropole espagnole dans des conditions très difficiles. Dès l'aube de leur indépendance, le fruit de leur sacrifice leur a été enlevé. Très rapidement, l'impérialisme de l'Amérique du Nord, dans son processus vertigineux d'ascension leur a imposé une hégémonie néo-colonialiste. L'expansion territoriale et économique des Etats-Unis a précisément trouvé son origine dans l'agression militaire contre les nations

de l'Amérique latine, qui ont été dépouillées de leurs terres, spoliées de leurs richesses et qui ont subi une intervention éhontée dans leurs affaires intérieures. C'est là un siècle et demi de pillage, d'ingérence, de subjugation et, parallèlement, de résistance soutenue de la part des peuples contre la domination étrangère.

126. Pour l'Amérique latine, l'heure a sonné de la deuxième et véritable indépendance, dont la nécessité et la justice ont été prédites par José Martí, lors de la première Conférence panaméricaine^{4/}. Les protagonistes de cette lutte émancipatrice, amorcée par la révolution cubaine, sont les guerilleros du Venezuela, de la Colombie, du Pérou et du Guatemala. A ces combattants sans peur et sans reproche et à ceux qui les suivront à l'avenir va le salut ému de la délégation cubaine, qui voudrait rendre hommage également à Luis Augusto Turcios Lima, commandant en chef des Forces armées rebelles guatémaltèques, tombé à son poste, ainsi qu'au capitaine Hely Pérez Silva, chef de la délégation permanente de l'état-major général en notre pays, du Front national de libération et des Forces armées de libération nationale du Venezuela, qui, à la suite d'une cruelle maladie, est mort à Cuba, fidèle à ses convictions révolutionnaires. Ces guérilleros, tout comme les guérilleros cubains de la Sierra Maestra, héritiers légitimes des Forces de libération de Bolívar, de San Martín, d'O'Higgins et Maceo, vaincront en dépit de tous les obstacles et de tous les révers parce que leur lutte fait partie intégrante du mouvement mondial qui secoue les fondements de la domination impérialiste.

127. Le moment est venu de rendre des comptes. La première Conférence de solidarité des peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, qui a eu lieu à La Havane, capitale de Cuba, du 3 au 14 janvier 1966, et que j'ai eu l'honneur de présider, a réuni pour la première fois les représentants de tous les mouvements populaires de ces trois continents en une assemblée mémorable dans l'histoire de la libération de l'humanité. La Conférence tricontinentale a cristallisé la solidarité du mouvement de libération nationale en Afrique, en Asie et en Amérique latine, a défini une ligne commune pour la lutte de front contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme et a solidement cimenté l'unité stratégique et tactique dans le combat, en tenant compte de la riche expérience des peuples engagés.

128. Animés par l'esprit de la Conférence tricontinentale, les organisations et les mouvements populaires d'Amérique latine ont créé un organisme régional propre à renforcer leurs liens et leur appui mutuel: l'Organisation latino-américaine de solidarité.

129. La fureur de l'impérialisme, l'hystérie de ses gorilles et de ses théoriciens attestent l'extrême importance, la signification et l'efficacité de ces deux événements. Les gouvernements les plus réactionnaires et les plus serviles de l'Amérique latine ont protesté contre les accords passés à la Conférence, en prétextant que le principe de la non-ingérence

^{4/} Congrès de Panama, tenu à Panama du 22 juin au 15 juillet 1826.

avait été violé. Mais qui ajoutera foi à ces prétendus défenseurs de la souveraineté de l'Amérique latine, à ceux-là même qui furent les complices des interventions, des pillages, des subversions et des agressions commis par l'impérialisme yankee? Quelle autorité morale peuvent avoir ceux qui ont accepté sans sourciller l'intervention militaire contre la République Dominicaine et ont toléré des élections qui se sont déroulées à l'ombre des baïonnettes étrangères? Qui peut croire que ce sont là les gardiens jaloux du principe de non-intervention, ceux qui ont expulsé Cuba de l'Organisation des Etats américains et qui offrent leur territoire comme base pour l'attaquer? Qui, sinon eux, a permis passivement l'agression sanglante déclenchée par les fusiliers marins contre le peuple de Panama? Qui donc, sinon eux, a supporté sans la moindre plainte les insolentes déclarations du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif des Etats-Unis, qui leur ont jeté à la face leur prétention de disposer des républiques de l'Amérique latine comme si elles faisaient partie du ranch du président Johnson? Quels sont en somme les instruments et les complices de l'impérialisme yankee dans sa violation flagrante et cynique du principe de non-intervention, sinon ses gorilles et ses théoriciens au service de l'intervention de l'agression, de la subversion et de l'exploitation étrangères en Amérique Latine?

130. C'est pourquoi le projet de résolution annoncé, et approuvé le 2 février 1966 par le Conseil de l'OEA, dans lequel la conférence tricontinentale et le Gouvernement révolutionnaire de Cuba sont accusés de violer le principe de non-intervention et d'aider les guérilleros latino-américains, se retournera, comme un boomerang, contre ses auteurs.

131. Les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine se sont réunis à La Havane précisément pour organiser l'unité d'action contre l'impérialisme et ses conséquences: l'exploitation, la pénurie, la faim, l'ignorance, la maladie, la discrimination raciale, l'oppression nationale et la sujétion internationale. C'est pour cela qu'ils se sont réunis et non pour encourager, appuyer ou justifier la domination politique, économique et diplomatique de l'impérialisme yankee en Amérique latine, non plus que, par des artifices voués à l'échec comme l'Alliance pour le progrès, pour faciliter, favoriser ou épauler l'ingérence impérialiste, voire même pour freiner par la violence la lutte des peuples pour leur libération nationale et sociale.

132. Qui donc ici ignore que l'histoire des Etats-Unis est en grande partie une histoire d'interventions, d'agressions et pillages en Amérique latine ou d'appuis apportés pour leur propre compte aux oligarchies d'exploiteurs, aux coteries militaires et aux groupes les plus réactionnaires de nos pays? Si les auteurs de ce projet de résolution ont la mémoire courte, je me permettrai de leur présenter une brève, mais éloquente récapitulation: 10 millions de kilomètres carrés de territoires soustraits au Mexique; occupation de Porto Rico; bombardement de Veracruz; interventions à Cuba, au Nicaragua, au Guatemala, en République Dominicaine; assassinat de Madero et de Pino Suarez, président et vice-président du Mexique; guerre non déclarée à Cuba; appui et feu-vert

à Porfirio Diaz, Juan Vicente Gomez, Ubico, Trujillo, Machado, Pérez Jimenez, Batista, Stroessner et Somoza, pour ne mentionner que les gorilles du type classique. Impérialisme et intervention ne sont qu'une seule et même chose.

133. Ce n'est ni à la conférence tricontinentale ni au Gouvernement révolutionnaire de Cuba que l'on peut imputer la responsabilité du terrible état de choses qui règne en Amérique latine et l'organisation, l'unité et l'activité croissantes de ces victimes: seuls sont responsables l'impérialisme yankee et ses valets latino-américains. Le droit de se révolter contre l'injustice, l'oppression, la misère, la faim, l'ignorance, la maladie, la servitude et la domination étrangère est un droit immanent des peuples, dont le devoir imprescriptible est de recourir à toutes les méthodes et formes de lutte propres à briser le carcan qui les opprime et les outrage.

134. La lutte armée des peuples pour leur émancipation ne s'exporte ni ne s'importe. Elle vient, comme réponse des opprimés à leurs oppresseurs, des entrailles mêmes de la réalité nationale, comme cela s'est passé à Cuba, comme cela se passe au Guatemala, au Venezuela, en Colombie et au Pérou. C'est un droit et un devoir pour les peuples opprimés. Ce droit et ce devoir, les peuples de l'Amérique latine les ont exercés bien avant la conférence tricontinentale et le triomphe de la révolution cubaine. Ils continueront à les exercer jusqu'à ce qu'ils aient obtenu le droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté. L'appel à la lutte armée, lorsque tous les chemins sont fermés, est contenu, comme le fruit est dans la graine, dans le régime d'exploitation et d'oppression imposé par les oligarchies et soutenu par l'impérialisme, qui en est le principal bénéficiaire. Etre des esclaves ou des hommes libres: telle est l'alternative pour les peuples de l'Amérique latine. Les esclaves se sont éveillés, se sont levés et ils ne cesseront le combat que lorsqu'ils seront des hommes libres. C'est le cours naturel de l'histoire dans les trois continents et c'est l'obligation des peuples émancipés de contribuer à hâter la libération des peuples opprimés. L'expérience nous enseigne que devant la violence contre-révolutionnaire la seule option est la violence révolutionnaire.

135. Le Gouvernement révolutionnaire de Cuba déclare appuyer totalement les accords conclus à la conférence tricontinentale et il réaffirme sa solidarité révolutionnaire avec les peuples spoliés et combattants d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

136. Le principe d'universalité doit s'appliquer pleinement à l'Organisation des Nations Unies; c'est pourquoi la délégation cubaine demande l'admission à l'Organisation de la République démocratique allemande, jusqu'ici exclue de son sein. Sa participation aux tâches et aux responsabilités de l'Organisation contribuerait efficacement à la sécurité et à la paix de l'Europe, menacées par la politique revancharde de la République fédérale d'Allemagne.

137. Il est pertinent de présenter quelques observations sur la principale question économique de l'ordre du jour, à savoir la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

138. Lorsqu'elle s'est ouverte à Genève, en 1964, cette conférence a suscité dans les pays en voie de développement l'espoir que les Nations Unies s'attaqueraient efficacement aux graves problèmes qui se posent au commerce international et qui contribuent à entraver les efforts en vue d'accélérer le progrès économique qu'exigent de plus en plus les peuples qui ont faim. Mais, l'expérience l'a révélé, la plupart des pays développés ont pour politique, au lieu de nous acheminer vers la solution de ces problèmes, de maintenir avec ténacité les conditions qui facilitent leur exploitation des zones les moins développées.

139. Comme l'expérience l'a montré, les positions qui, en 1964, ont empêché l'adoption de mesures concrètes en faveur des pays en voie de développement demeurent les mêmes, et les pays développés n'ont aucune intention de mettre en pratique les principes et les recommandations contenus dans l'Acte final de la Conférence sur le commerce et le développement.

140. Dans le cas particulier du sucre, produit d'importance vitale pour l'économie de Cuba, l'expérience s'inscrit dans le tableau général que je viens de brosser. Comme l'a signalé le Secrétaire général à la Conférence sur le commerce et le développement dans sa déclaration à la quatre-vingt-treizième séance plénière du Conseil de cet organisme, une des raisons essentielles de l'échec de la Conférence du sucre^{5/} a été le refus des pays développés de faire participer plus largement les pays exportateurs sous-développés à l'accroissement de la consommation. Le Gouvernement cubain estime que les principes et les recommandations de la Conférence répondent à peine aux exigences minimales des pays en voie de développement et que, par conséquent, il est impossible d'établir un dialogue fructueux sur la réglementation du commerce mondial du sucre tant que les pays développés se moqueront de ces principes et de ces recommandations et continueront à faire peser sur les pays en voie de développement le poids de la crise qu'engendre leur politique de subvention à la production nationale et de discrimination.

141. Les pays en voie de développement doivent continuer d'appuyer fermement les principes et les recommandations de 1964 et ne doivent pas céder aux pressions qui s'exercent pour leur faire accepter quelques miettes moyennant le maintien et le renforcement de leur structure économique arriérée et dépendante. Il ne faut pas cependant se faire trop d'illusions. Dans la situation mondiale actuelle, la coopération internationale devient de jour en jour plus chimérique.

142. A la fin de cette année, la révolution cubaine aura neuf ans. En détruisant la tyrannie de Batista après une lutte armée, dure et ardue, organisée et dirigée par le commandant Fidel Castro, en réalisant en peu de temps les réformes politiques, économiques, sociales et culturelles les plus profondes, en faisant front sans hésitation aux menaces, aux provocations, aux chantages, aux agressions, au blocus économique de l'impérialisme yankee, en consolidant ses conquêtes

et en progressant à un rythme rapide vers l'édification de la société socialiste et communiste dans les conditions les plus hostiles, Cuba a prouvé aux peuples latino-américains que l'indépendance, la révolution, le socialisme et le communisme sont possibles sur notre continent. Dans la dynamique de la révolution latino-américaine, l'exemple de Cuba est le facteur décisif.

143. L'impérialisme cherche à obscurcir le rayonnement de cet exemple par les moyens les plus divers: dans certains cas, en imposant des régimes fascistes qui exercent sur les peuples une répression très brutale; dans d'autres cas, en encourageant des manœuvres pseudo-réformistes pour empêcher l'inévitable soulèvement populaire, manœuvres qui trouvent leur meilleur soutien chez ceux qui ont trahi les principes révolutionnaires et qui servent, objectivement, leurs intérêts. Au fond, ce sont là des variantes complémentaires de la politique de la main de fer, parfois gantée de soie.

144. La politique nord-américaine demeure essentiellement la même: tenter de détruire la révolution cubaine et conserver sa mainmise sur le continent. Au mois de mai, le Gouvernement cubain s'est vu obliger de proclamer l'état d'alerte pour les forces armées révolutionnaires en raison des conditions créées par l'impérialisme yankee pour lancer une agression, par le vil assassinat du soldat cubain Luis Ramirez Lopez, perpétré par les marines de la base navale de Guantanamo. La déformation éhontée des faits, la prétendue entrée du soldat cubain dans cette base avaient pour but de masquer grossièrement le crime commis et indiquent très clairement l'agression qui se tramait. La réponse du peuple et du Gouvernement révolutionnaire de Cuba à ce dessein tortueux a été donnée par le Premier Ministre, le commandant Fidel Castro, qui a dévoilé le stratagème du Pentagone et qui a dit: "Si on nous attaque, nous combattons tant qu'un de nous survivra ou tant qu'un peuple dans le monde continuera à lutter les armes à la main." Le caractère ridicule et mensonger de la version qu'ont donnée les impérialistes de ces faits a été, au demeurant, absolument vérifié sur les lieux de l'incident par plus de 30 correspondants de presse et d'agences télégraphiques étrangères.

145. Le dernier acte de piraterie commis sous la protection des autorités nord-américaines a été le fait d'un avion venant des Etats-Unis et qui, récemment, a jeté trois bombes sur la zone de Nuevitas dans l'intention probable d'endommager les installations industrielles en construction, sans causer toutefois de victimes ni de dégâts matériels. L'organisation contre-révolutionnaire qui s'est vantée sans pudeur de cet exploit n'a, pour avoir violé les lois internationales et le Code nord-américain, reçu qu'une réprimande embarrassée du Département d'Etat. C'est l'impérialisme qui forme ces gens,

146. Cependant, Cuba est toujours debout, édifie son existence nouvelle, applique ses plans concernant l'agriculture et l'élevage, assied les bases de son développement industriel, met en œuvre ses programmes d'éducation, de santé publique, de ravitaillement, de constructions hydrauliques, de manifestations culturelles et sportives, en dépit du blocus,

^{5/} Conférence des Nations Unies sur le sucre, tenue à Genève du 20 septembre au 14 octobre 1965.

de la rupture des relations diplomatiques et commerciales, des sabotages, des provocations, des agressions et de la menace constante que fait peser sur notre pays la plus grande puissance impérialiste. Toutes ces réalisations ont déjà permis à Cuba d'assurer à son peuple un niveau de vie qui n'est encore qu'un rêve pour le reste des pays de l'Amérique latine.

147. Cuba continue et continuera d'avancer, surmontant les difficultés de tous ordres, y compris les difficultés naturelles. Nous savons qu'avancer est aussi une manière d'accomplir notre devoir à l'égard des peuples frères du continent, à l'égard de tous les peuples qui, dans le monde, souffrent de l'exploitation, de l'oppression, de la discrimination, de la misère, de la faim, de la maladie, de l'ignorance. A ces peuples nous renouvelons notre engagement de les stimuler par notre exemple et de leur prêter notre aide dans leur lutte émancipatrice.

148. Du haut de cette tribune, nous proclamons une fois de plus la devise de combat du peuple cubain: "La patrie ou la mort. Nous vaincrons."

149. M. PONNAMBALAM (Ceylan) [traduit de l'anglais]: En prenant la parole l'an dernier pour la première fois dans cette assemblée mondiale [1346ème séance], j'ai sans doute, pour les internationalistes chevronnés, donné l'impression d'un joyeux optimisme et je me rends compte, en y repensant, combien j'ai dû alors paraître idéaliste et loin des réalités. Si mon analyse de la situation d'alors et si mes prévisions d'avenir ont pu être démenties, ma seule excuse, mis à part le fait que je suis internationaliste impénitent, est que j'avais été profondément impressionné par le sens politique constructif de tous les Etats Membres, en particulier des grandes puissances, dans leur effort déterminé pour sortir de l'impasse de la dix-neuvième session. Ce sens politique s'expliquait par la conscience et la conviction profondes que chacun avait de la nécessité urgente et impérieuse de permettre à une organisation comme la nôtre de fonctionner, ne fût-ce que pour faire connaître la volonté collective de la communauté internationale.

150. J'avais été, à l'époque, assez téméraire pour prophétiser que les tensions dues aux rivalités internationales résultant de ce que nous avons pris l'habitude de nommer la guerre froide disparaîtraient et que cette assemblée pourrait être utilisée par les nations grandes et petites non pas comme une simple caisse de résonance pour la défense de politiques nationales étroites, mais comme une tribune où les pays rechercheraient les mesures propres à concilier l'intérêt national avec les impératifs de la coopération internationale et du bon voisinage.

151. Mon optimisme a été presque entièrement démenti par les événements de l'an passé, et je viens aujourd'hui, pour la seconde fois, au nom du Gouvernement et du peuple de Ceylan, lancer un appel, particulièrement aux grandes puissances, pour qu'elles s'efforcent, dans les années à venir, d'identifier leurs intérêts nationaux avec ceux de la communauté internationale que représente cette assemblée.

152. Pour nous, pays du monde plus petits, plus faibles et moins développés économiquement, cette assemblée des Nations Unies est et demeurera le seul et unique dépositaire de nos espoirs, de nos ambitions, de nos aspirations à un monde où les nations comme les individus pourront vivre et coexister sur un pied d'amitié et d'égalité, en s'appuyant avant tout sur les principes qui traduisent cette égalité et en éliminant les divergences qui l'empêchent de s'affirmer. Je suis sincèrement et fermement convaincu que, si les superpuissances, dans leur sagesse et leur expérience, comprennent que les facteurs communs à l'humanité doivent concilier les intérêts des nations sont plus nombreux que les divergences qui les divisent, elles s'aviseront que leurs intérêts nationaux les plus larges ainsi que ceux de la communauté internationale, loin d'être incompatibles, ne sont en réalité que des aspects différents des mêmes problèmes fondamentaux qui menacent l'existence même de l'homme.

153. Bien que nous soyons réunis à un moment où règne une atmosphère de tension internationale croissante, d'exaspération des conflits locaux et de malaises quasi universels provoqués par la situation mondiale, nous pouvons peut-être nous réjouir que les hostilités, ouvertes entre l'Inde et le Pakistan au sujet du Cachemire au moment même où cette assemblée générale se réunissait l'an dernier, aient pris fin sur les instances des Nations Unies. Nous pouvons noter avec une égale satisfaction que ce résultat a été ultérieurement consolidé grâce à l'initiative prise par le Gouvernement de l'Union soviétique de réunir les dirigeants de ces deux Etats à la table de conférence de Tashkent. Nous tenons à rendre un cordial hommage aux efforts désintéressés déployés en cette occasion par l'Union soviétique, et peut-être nous est-il permis d'espérer que, d'ici à la prochaine session de l'Assemblée, les relations entre ces deux grands voisins de mon pays auront pu être réglées d'une manière définitive et permanente sur des bases acceptables pour les deux parties et satisfaisantes pour la communauté internationale.

154. Il convient également de noter et de saluer un événement qui s'est produit dans notre part du monde: je veux parler de l'amélioration des relations entre les deux autres grands pays d'Asie, la Malaisie et l'Indonésie. Espérons que cette zone de paix s'étendra au reste de l'Asie du Sud-Est.

155. L'an dernier, j'avais fait allusion à la nécessité de renforcer le caractère représentatif de l'Organisation des Nations Unies afin d'augmenter son pouvoir et de rehausser son prestige en tant qu'instrument pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'avais alors déploré l'absence de l'Indonésie et exprimé l'espoir que nous aurions sans trop tarder le plaisir de la revoir parmi nous. Il m'a donc été particulièrement agréable d'être présent lorsque le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie est apparu dans cette assemblée pour y prendre la parole.

156. L'heureuse décision qu'a prise l'Indonésie de renouer et de coopérer activement avec nous tous nous amène naturellement à songer, une fois de plus, à l'absence des représentants du plus grand pays d'Asie, la République populaire de Chine. Quel que

soit le critère adopté, cette assemblée mondiale ne devrait pas être privée plus longtemps du bénéfice de la participation à ces délibérations des représentants de la République populaire de Chine. J'espère vivement et sincèrement que l'Assemblée tiendra, cette année, à les admettre au sein de cette organisation par une généreuse majorité.

157. Puis-je, en retour, adresser un appel fervent aux dirigeants de ce grand pays et leur demander de se persuader que l'appartenance à l'Organisation des Nations Unies implique au moins le renoncement à l'emploi de la force comme instrument de conduite internationale et par là-même l'acceptation des principes fondamentaux de la Charte. Je me hasarde à penser que cela ne devrait pas leur paraître difficile, puisque eux-mêmes ont accepté les principes consacrés par la Charte en s'engageant à Bandoung, puis en d'autres occasions, à respecter la notion de coexistence pacifique connue depuis sous le nom de Pantcha Çila.

158. Il ne fait aucun doute que la participation à nos délibérations des représentants de la République populaire de Chine rehausserait considérablement la valeur de tous nos efforts consacrés au maintien de la paix et de la sécurité internationales, particulièrement en cette ère de l'atome.

159. En outre, cette décision prise par l'Assemblée contribuerait à réaliser l'objectif d'universalité. Au début de la présente session, nous avons salué l'admission de la Guyane, et c'est hier seulement que deux nouveaux pays indépendants et souverains, le Botswana et le Lesotho, sont devenus membres de cette organisation. Au nom du Gouvernement et du peuple de Ceylan, je tiens à souhaiter une chaleureuse bienvenue à ces trois pays et à former les meilleurs vœux pour leur avenir dans l'Organisation. A ce propos, je me permets d'exprimer l'espoir que dans un avenir assez proche les représentants d'une Allemagne réunifiée se trouveront parmi nous et que, par leur présence, ils aideront immensément à consolider la stabilité de l'Europe et à faciliter l'avènement de la paix mondiale.

160. Il paraît incroyable, avec la volonté universelle et collective de paix qui se manifeste à travers le monde et se trouve reflétée clairement et sans équivoque dans les discours prononcés par les représentants de tous les Etats Membres de cette organisation, que les efforts des Nations Unies soit directement, soit par le truchement du Comité de désarmement, n'aient pas jusqu'ici marqué de progrès importants, du moins au cours de l'an dernier, vers le désarmement nucléaire ou général. Lors de la dernière réunion de cette assemblée, il y avait quelque espoir, semblait-il, qu'au moins le traité d'interdiction partielle des essais deviendrait plus total. Nous, les petites nations du monde, militairement peu évoluées, éprouvons des difficultés à comprendre comment, en dépit du désir des principales puissances nucléaires elles-mêmes de parvenir à un traité global d'interdiction des essais, elles n'aient pu encore forger un accord, même sur cette question fondamentale.

161. Nous avons le sentiment que cet échec n'est pas tant dû à des raisons scientifiques ou techniques

liées à la détection qu'aux doutes et aux soupçons qui sont les vestiges de l'époque de la "guerre froide". Il est extrêmement préoccupant non seulement pour les gouvernements, mais aussi pour les peuples du monde que, en dépit des appels de cette assemblée, on ait procédé depuis notre dernière réunion à des essais souterrains et dans l'atmosphère. Permettrons-nous au monde de se rapprocher inexorablement d'une situation qui comporterait le plus grave péril pour l'humanité tout entière, simplement parce que certaines puissances ont le désir d'accroître leur prestige au sein de la communauté internationale, en insistant pour occuper une place de premier plan à la haute table nucléaire, en partant du principe erroné que celui qui ne dispose pas d'armes nucléaires vient tout nu à la table de conférence?

162. Si un traité d'ensemble sur l'interdiction des essais est un desideratum essentiel, puisqu'il empêcherait la fabrication d'armes nucléaires plus perfectionnées encore, nous devons juger tout aussi essentiel le besoin urgent d'un effort concerté en vue d'empêcher la prolifération des types d'armes nucléaires actuels. La prolifération, par sa nature même, entraîne une réaction en chaîne, et chaque fois qu'une nation entre en possession d'armes nucléaires une ou plusieurs autres veulent à grands cris en faire autant. Si nous posons la question: est-ce trop demander que les gouvernements renoncent volontairement à l'acquisition et à la possession d'armes nucléaires? C'est simplement parce que nous pensons sincèrement que l'immense majorité des peuples du monde souhaite intensément que soit mis un terme à la course aux armements nucléaires.

163. A cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise par les Etats africains et, avant eux, par plusieurs pays latino-américains qui se sont engagés solennellement à ne pas admettre d'armes nucléaires sur leur continent. Ce sont là des décisions que tous respecteront, nous en sommes persuadés. Nous espérons vivement que des dispositions semblables seront prises pour les autres continents. Nous voudrions à ce propos rappeler la résolution adoptée l'an dernier par l'Assemblée générale au sujet de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous regrettons que les initiatives prises à cet effet aient été jusqu'ici si timides et si dispersées.

164. A un moment où le genre humain manifeste un désir profond de paix dans le monde, où chaque délégation, du haut de cette tribune, exprime sans réserve l'avis que les hostilités au Viet-Nam ne doivent pas simplement se ralentir mais prendre fin, il est triste pour notre époque, alors que nous sommes tenus, selon la Charte, de prendre des mesures collectives efficaces pour prévenir et écarter les menaces à la paix, de constater qu'au cours d'une année entière la Communauté internationale représentée par cette assemblée ait dû demeurer un témoin impuissant et permettre à la situation d'évoluer vers ce qui pourrait fort bien être une troisième conflagration mondiale. Mis à part le fait que les souffrances humaines indicibles endurées dans ce malheureux pays devraient prendre fin sans délai, n'est-ce pas un devoir, même pour ceux d'entre nous qui ne sont pas directement en cause dans le conflit, que de

mobiliser infatigablement nos forces et notre énergie pour concevoir quelque moyen permettant de concilier des revendications apparemment incompatibles et les positions relativement contradictoires adoptées par les parties adverses?

165. La Communauté internationale est déjà, dans une certaine mesure, tenue d'observer et de surveiller les événements qui se déroulent dans cette région. Au cours des années, la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle a vigoureusement signalé à l'attention du monde les dangers de la situation qui s'est créée au Viet-Nam sans qu'aucune mesure efficace ait été prise par ceux-là mêmes qui sont directement intéressés pour enrayer ces tendances alarmantes. Il n'est donc pas surprenant que le conflit ait pris des proportions d'une gravité sans précédent; tandis que les forces armées de plusieurs Etats Membres combattent sur une terre étrangère, pour nous, petite nation, qui sommes dans l'obligation de considérer de loin la situation, cette inaction des grandes puissances semble difficile à comprendre et à saisir. La Communauté internationale doit-elle demeurer impassible et attendre que s'écoule une autre année durant laquelle la lutte pourrait fort bien se transformer en un conflit global? Je ne saurais concevoir une situation plus lourde de dangers pour la paix internationale que la situation actuelle au Viet-Nam. C'est pourquoi il nous incombe d'examiner toutes les possibilités qui pourraient aboutir au moins à une réduction progressive des hostilités actives jusqu'à ce que cesse le conflit, qu'un rapprochement intervienne, qui préparerait une stabilisation rapide de la situation sur l'ensemble de ce territoire infortuné.

166. Nous devrions, selon moi, examiner très sérieusement et dans un esprit constructif les propositions formulées devant cette assemblée par le représentant des Etats-Unis d'Amérique dans ce qui nous paraît être un désir sincère de la part de son pays d'aboutir à un règlement au Viet-Nam. Imputer les motifs à des gouvernements ou suspecter leur profession de foi peut constituer un exercice intellectuel ou politique facile, mais il me semblerait plus constructif de prendre au mot les Etats-Unis, en acceptant leur offre, d'examiner ces possibilités, d'autant plus qu'à notre avis l'intervention des Etats-Unis au Viet-Nam n'a pas été inspirée par l'objectif colonial classique d'expansion territoriale ou d'établissement de bases stratégiques. S'il est vrai que certains d'entre nous placés dans la coulisse ont adopté diverses attitudes, allant de la critique et de l'air dédaigneux à la réserve prudente et à la louange, on peut néanmoins discerner des signes encourageants faisant présager le jour assez proche où les parties les plus directement engagées se laisseront convaincre de la nécessité impérieuse de venir à la table de conférence. Nous croyons savoir que le chef du Front national de libération du Viet-Nam du Sud est disposé à participer à la formation d'un gouvernement démocratique très large. C'est là une offre qui mérite qu'on l'examine de près afin de rechercher les possibilités de l'accepter. A cet égard, rappelons qu'un des principaux obstacles à l'ouverture de négociations a été la position adoptée par certains gouvernements qui ont déclaré ne pas accepter que le Front national de libération participe aux négociations.

Toutefois, l'ambassadeur Goldberg, dans sa déclaration, semble avoir écarté cet obstacle, du moins pour ce qui est des Etats-Unis, lorsqu'il a dit que cette question ne constituerait pas une difficulté insurmontable.

167. La condition préalable à l'ouverture de négociations suggérée par le Secrétaire général des Nations Unies, à savoir la cessation des bombardements du Viet-Nam du Nord par les avions des Etats-Unis et du Viet-Nam du Sud, semble acceptable pour le Gouvernement des Etats-Unis à condition que cet appel ne reste pas sans réponse de la part d'Hanoi. Il est hors de doute que des conversations fructueuses ou des négociations utiles ne peuvent s'instaurer ou se poursuivre dans une atmosphère d'hostilités actives, notamment de bombardements aériens massifs. Je pose la question suivante: les représentants d'un petit groupe de nations non alignées ne devraient-ils pas tenter, sous les auspices des Nations Unies, de se rendre au Viet-Nam et de visiter également les capitales des pays directement intéressés, à l'effet de convaincre ces gouvernements de la nécessité urgente de surmonter leur suspicion et leur méfiance réciproques créant ainsi une atmosphère dans laquelle ils pourront mieux constater combien étroit est le fossé qui les sépare encore?

168. Cette assemblée se souviendra que l'un des objectifs principaux de la Conférence de Genève de 1954 était d'assurer la neutralisation du Viet-Nam et d'empêcher que le Viet-Nam du Nord et le Viet-Nam du Sud ne contractent une alliance ou un engagement militaire avec une puissance étrangère quelconque. C'est là, semble-t-il, la seule question sur laquelle paraît s'être faite l'unanimité entre nous. C'est ce qu'a signalé le Président de la France, dans le récent discours qu'il a prononcé au Cambodge, et ce qu'a souligné ici son ministre des affaires étrangères, lors de son intervention. Il faut exprimer le vœu que mêmes les pays qui ne sont pas encore représentés aux Nations Unies acceptent cet objectif et reconnaîtront son extrême importance pour la stabilité internationale dans cette région. Nous en avons un bon exemple dans l'expérience de l'un de nos Etats Membres dont la neutralité a été garantie par les grandes puissances et qui s'est lui-même solennellement engagé à suivre une politique de stricte neutralité et, ce qui est plus important, a tenu scrupuleusement parole; je fais allusion à l'Autriche. Une condition préalable à une telle neutralisation au Viet-Nam serait le retrait complet de toutes les troupes étrangères, où qu'elles puissent se trouver dans ce pays, comme le prévoyaient les accords de Genève de 1954.

169. Le peuple du Viet-Nam a clairement montré son désir d'être maître chez lui et de gérer ses propres affaires, sans l'assistance ou l'intervention d'une puissance étrangère quelconque. Il serait plus que salutaire pour nous que nous reconnaissons et acceptions ce fait, et pour les Vietnamiens qu'ils décident de la forme de gouvernement qui leur convient le mieux. Si nous nous préoccupions trop, les uns ou les autres, de l'idéologie particulière qui devrait séduire le peuple vietnamien dans son ensemble, nous risquerions à notre insu de les pousser à accepter l'idéologie même que nous ne voulons pas

leur voir adopter. La coexistence de nations ayant des idéologies différentes est aujourd'hui trop élémentaire pour qu'on la souligne, et il se pourrait fort bien que, comme cela s'est produit en Yougoslavie, se crée au Viet-Nam une structure nationale solide et un gouvernement qui, quelle que soit son idéologie, décide de demeurer à la fois indépendant et neutre. L'offre sérieuse faite au nom du Gouvernement des Etats-Unis, lequel se déclare prêt à participer activement à un retrait méthodique, par paliers, de toutes les troupes étrangères, est une question qui mérite examen. Je crois que la communauté internationale doit agir promptement ici et dès maintenant pour examiner les incidences de cette offre, afin d'en faire une réalité concrète.

170. Il est possible que certaines des grandes puissances aient eu des motifs psychologiques et autres de s'opposer à l'inscription de la question du Viet-Nam à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale. Raison de plus pour que les Etats Membres individuellement et collectivement fassent tout en leur pouvoir et tendent leur volonté pour provoquer l'amorce de négociations comme prélude à un accord et à l'instauration définitive de la paix dans cette partie de l'Asie, et par là même dans le monde.

171. L'heure est trop tardive, et les conséquences sont trop graves pour que nous nous offrions le luxe de rechercher qui est responsable — et jusqu'à quel point — de la situation tragique dans laquelle se trouve actuellement le Viet-Nam. Par contre, je crois très sérieusement que l'on purifierait l'atmosphère et que l'on tiendrait davantage compte des faits en faisant face à la réalité de la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui et en s'efforçant de rechercher une solution qui aboutirait à une détente immédiate.

172. Nous trouvons un autre exemple de situation qui constitue une menace pour la paix internationale et risque de se transformer en conflit grave englobant le continent africain, dans la situation créée en Rhodésie depuis 12 mois, à la suite de la déclaration illégale et unilatérale d'indépendance par un régime minoritaire raciste décidé à asseoir sa suprématie sur la vaste majorité du peuple de ce pays. L'Assemblée se souviendra de la résolution 2012 (XX) du 12 octobre 1965 dans laquelle la communauté internationale, à l'unanimité, exprimait sa profonde préoccupation et son appréhension devant la probabilité d'une déclaration unilatérale d'indépendance par ce régime, invitait le Royaume-Uni à mettre tout en œuvre pour l'empêcher et, au cas où une telle déclaration serait faite, à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin immédiatement à cette rébellion en vue du transfert des pouvoirs à un gouvernement représentatif.

173. Immédiatement après la déclaration unilatérale d'indépendance faite le 11 novembre 1965, le Gouvernement du Royaume-Uni a demandé la réunion d'urgence du Conseil de sécurité. Lors de cette réunion à laquelle il assistait personnellement, le Ministre britannique des affaires étrangères a demandé l'appui des Nations Unies en vue d'établir contre la Rhodésie du Sud un plan de sanctions volontaires qui, du moins l'espérait-on, rendrait inviable le gouvernement Smith et obligerait ainsi la Rhodésie à revenir au respect

des institutions. Il est notoire qu'un très grand nombre d'Etats Membres de cette organisation ont estimé qu'un recours immédiat à la force sous sa forme la plus modérée aurait pu faire chanceler le régime illégal. Le Gouvernement du Royaume-Uni, à cette époque, a hésité, étant convaincu, à tort comme l'ont prouvé les événements par la suite, que de simples sanctions économiques volontaires suffiraient à réaliser notre objectif commun. En l'occurrence, nous n'avons pas à tâche de mettre en cause les motifs qui ont dicté au Gouvernement du Royaume-Uni sa décision, mais peut-être pouvons-nous nous permettre de dire avec conviction que, puisque le Royaume-Uni est juridiquement la Puissance administrante, la déclaration unilatérale d'indépendance constituait un acte de rébellion qu'il eût été possible au Royaume-Uni de réprimer très rapidement et efficacement par l'emploi de la force, à peu près comme il l'avait fait à l'encontre de rébellions dans diverses autres parties de son empire autrefois si vaste.

174. Cependant, les événements des 12 derniers mois ont montré que le régime de Smith avait survécu, et même si, comme l'a prétendu le premier ministre Wilson à la récente conférence des premiers ministres du Commonwealth qui s'est tenue à Londres, l'économie de la Rhodésie a grandement souffert — ce que ne confirme pas le rapport de la Commission des sanctions des chefs de gouvernement du Commonwealth —, cette politique de sanctions volontaires ne semble pas, dans un avenir prévisible, devoir mettre fin à ce régime ni même rendre celui qui l'a instauré assez impopulaire pour l'obliger à démissionner. Le résultat, en définitive, a été une détérioration sensible des relations qui existaient entre les divers membres de la Communauté internationale en ce qui concerne les affaires africaines. Parlant au nom du Gouvernement de Ceylan, membre du Commonwealth, j'ajouterai que les Etats Membres des Nations Unies ne devraient pas demeurer des spectateurs passifs, s'abstenant d'adopter des mesures plus efficaces pour hâter la fin de cette situation explosive et intolérable.

175. Celui qui était alors le Ministre britannique des affaires étrangères, je crois, s'était engagé l'an dernier à revenir devant le Conseil de sécurité pour demander des sanctions obligatoires afin de réaliser son objectif, en cas de nécessité. Lors de la récente conférence des premiers ministres du Commonwealth tenue à Londres, le Premier Ministre du Royaume-Uni en personne a pris l'engagement, si avant la fin de cette année ce régime rebelle n'a pas disparu et si un gouvernement constitutionnel n'est pas rétabli en Rhodésie, de se présenter devant le Conseil de sécurité pour invoquer les dispositions du chapitre VII de la Charte, en vue d'obtenir des sanctions économiques obligatoires contre la Rhodésie. Ceylan, pour sa part, serait disposé à appuyer sans réserve une telle initiative. Le recours à la force, judicieusement gradué, pourrait être néanmoins le moyen le plus sûr et le plus rapide de mettre fin à cette rébellion. Si le Royaume-Uni devait prendre une telle mesure, nous sommes convaincus que la grande majorité des Etats Membres des Nations Unies lui apporteraient leur appui et leur coopération.

176. Cependant, permettez-moi d'exprimer l'espoir que si le Gouvernement du Royaume-Uni réussit à mettre un terme à la rébellion, le gouvernement provisoire et constitutionnel que l'on se propose d'établir après coup ne doit être à aucun prix dirigé ou dominé par les auteurs mêmes de la rébellion. Une telle solution serait inacceptable non seulement pour la majorité de la population de Rhodésie, mais aussi pour toute la communauté internationale que nous représentons. La Grande-Bretagne aurait pour première responsabilité de rétablir l'administration constitutionnelle directe de Whitehall pendant une période, aussi brève soit-elle, au cours de laquelle pourraient être prises des dispositions appropriées permettant à la majorité de la population de se choisir un gouvernement représentatif et responsable avec droit de vote pour chacun. Je me hasarde à croire que le Royaume-Uni, qui a facilité l'accession à l'indépendance de plus de 700 millions de personnes à travers le monde sur la base de l'autodétermination et de la règle majoritaire, ne devrait pas juger trop difficile et au-dessus de ses forces et de son ingéniosité de faire de même à l'égard de la population de la Rhodésie, apportant ainsi une contribution notable à la décolonisation pacifique, conformément à la Charte des Nations Unies et à la déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Aucun lien de soi-disant parenté ou de sentiment n'empêchera le Royaume-Uni, je l'espère, de remplir ses obligations envers le peuple Rhodésien et la communauté internationale. Nous sommes convaincus que le Royaume-Uni, de par son passé, peut relever, avec honneur pour lui-même et à la satisfaction de nous tous, le défi actuel lancé par le régime de la Rhodésie.

177. Pendant que je traite des problèmes de l'Afrique méridionale, qu'il me soit permis de dire une fois de plus que nous condamnons avec la plus grande fermeté la politique d'apartheid du Gouvernement de l'Afrique du Sud. Les exigences élémentaires de la civilisation dans une communauté internationale exigent qu'une organisation comme les Nations Unies, dans des circonstances extrêmes, intervienne dans des situations qui se présentent à l'intérieur des frontières nationales d'un Etat. Nous pensons ici à des cas dans lesquels des majorités, dans des Etats multiraciaux, ont été et demeurent soumises, pour des raisons de couleur ou de race, à un traitement barbare et inhumain que leur font subir des minorités puissantes. En de telles circonstances, il deviendra nécessaire que l'Assemblée mondiale juge qu'il s'agit d'un défi lancé à la communauté internationale tout entière et prenne les mesures propres à persuader les gouvernements des pays intéressés qu'il ne leur est pas possible de diriger leurs affaires, fût-ce ce qu'ils appellent leurs affaires intérieures, au mépris absolu et flagrant des normes élémentaires d'un gouvernement civilisé.

178. Dans le tableau assez sombre et plutôt attristant de la situation internationale, le seul domaine d'activités où, avec les années, l'Organisation des Nations Unies puisse être fière de ses réalisations est celui des opérations de maintien de la paix. L'histoire dira que, dans des situations données où la paix et la sécurité internationales ont été violées ou menacées, l'Organisation, au moyen de

compromis hâtifs ou de bon vouloir réticent a été en mesure d'intervenir et d'interposer efficacement les forces des Nations Unies à la satisfaction générale de la communauté mondiale. Si c'est là un motif de satisfaction pour cette assemblée et une preuve que la volonté de paix a été capable de surmonter les divergences idéologiques ou autres, notre organisation ne s'en trouve pas moins dans une situation peu réconfortante. Ces opérations ont créé une situation financière si alarmante que le Secrétaire général éprouve des craintes pour l'avenir même de cette organisation — problème dont aucun Etat Membre, grand ou petit, ne peut plus se désintéresser sans conséquences graves pour l'édifice de la paix mondiale. Alors qu'un solide bon sens et une grande bonne volonté ont permis de résoudre temporairement les difficultés financières résultant des opérations au Congo, il est assez décevant et inquiétant pour nous, les petits Etats, de constater que le Comité spécial des Trente-Trois, qui a entrepris une étude approfondie du problème de l'autorisation et du financement des opérations du maintien de la paix, n'a pas été en mesure, en dépit du travail qu'il fournit sans relâche depuis plus de deux ans, de formuler des recommandations positives ni même d'indiquer des lignes directrices acceptables pour l'avenir. J'aurais cru qu'il n'était pas au-dessus de l'ingéniosité humaine de trouver une solution équitable et acceptable pour tous. Mais pour ce faire, il faudrait aller au cœur même du problème sans aucune arrière pensée. De l'avis de ma délégation, le cœur du problème est de nature politique en ce sens que les difficultés rencontrées quant aux problèmes d'autorisation et de financement des opérations de maintien de la paix procèdent d'une faiblesse inhérente à l'Organisation même. Conscientes de leur rôle dans l'effort combiné qui leur apporta la victoire lors du dernier conflit mondial, les cinq grandes puissances alliées ont cru, à tort, comme le temps l'a prouvé, que cette unité face à l'ennemi commun dans la poursuite de la victoire se prolongerait et constituerait la base d'un nouvel ordre mondial. Ce point de vue transparait dans les dispositions de la Charte, dont le trait essentiel était l'hypothèse selon laquelle les cinq grandes puissances seraient unanimes. Les événements ultérieurs ont clairement montré que les amis d'un jour peuvent le jour suivant se révéler des antagonistes de la guerre froide, ce qui sape la base même de certaines des dispositions importantes de la Charte.

179. De plus, le nombre des Membres des Nations Unies s'est accru au-delà de toute attente et a maintenant doublé. Eu égard aux changements qui se sont produits au cours des 20 dernières années dans les relations entre les grandes puissances, et à l'accession à l'indépendance de plus de 50 pays, nous travaillons désormais, semble-t-il, dans un cadre trop étroit. La vérité qui s'impose à nous est la nécessité d'une réévaluation minutieuse et courageuse des dispositions de la Charte même. Si, par exemple, le cas se présente où la volonté collective de la communauté internationale s'exprime par une résolution presque unanime de l'Assemblée générale demandant le déclenchement d'opérations de maintien de la paix, mais qu'un seul des membres permanents du Conseil de sécurité s'y oppose, peut-on, faute de l'appui finan-

cier approprié découlant de l'interprétation juridique d'une disposition de la Charte actuelle, permettre de neutraliser, voire même de faire complètement échouer une telle décision? Comme je l'ai déjà dit, cela irait à l'encontre à la fois des besoins immédiats et des intérêts durables de l'Organisation. Certes, nous reconnaissons et admettons pleinement que la Charte est un traité international solennel, mais nous estimons que le moment est venu de procéder à une étude approfondie et utile afin de faire concorder les dispositions de la Charte avec les réalités qui s'imposent à nous. La tâche est réalisable par la discussion et la négociation dans un esprit de compromis et selon des modalités acceptables à la fois pour les grandes puissances et les petits Etats. En fait, les fondateurs de notre organisation semblent avoir envisagé la nécessité de reviser la Charte dans les 10 ans qui suivraient son entrée en vigueur et ont prévu, dans l'Article 109, la disposition obligatoire selon laquelle, si aucune conférence aux fins d'une révision de la présente charte n'a été réunie avant la dixième session annuelle de l'Assemblée générale qui suivra l'entrée en vigueur de la présente charte, "une proposition en vue de la convoquer sera inscrite à l'ordre du jour de cette session".

180. Dix nouvelles années ont passé, et nous ne nous sommes pas employés sérieusement à examiner cette question. Il est à peine besoin de dire que ma délégation ne se serait pas risquée à formuler une suggestion de cette nature si elle avait pu croire qu'en l'acceptant, on risquait même de loin de saper la stabilité ou de réduire la puissance de cette organisation. Mais nous faisons cette proposition parce que nous sommes sincèrement convaincus que l'Organisation en est arrivée à un stade de sa croissance où une opération de maintien de la paix jugée nécessaire par la volonté générale de la communauté internationale ne doit plus être subordonnée aux intérêts incertains ou changeants de chaque Etat Membre ou à la générosité permanente de quelques-uns, mais qu'elle doit être financée par un prélèvement obligatoire selon un barème tenant compte de la responsabilité spéciale qu'ont les membres permanents du Conseil de sécurité, de la mesure dans laquelle certains Etats sont mêlés aux événements ou aux actes aboutissant à une telle opération de maintien de la paix, et compte tenu de la capacité économique des Etats Membres, en particulier des pays en voie de développement.

181. Il est vrai que l'emploi de forces de maintien de la paix lorsque se sont produites des violations de la paix internationale représentent une réussite notable des Nations Unies. Ma délégation pense, néanmoins, comme elle l'a toujours pensé, que cette organisation, qui représente l'espoir et les aspirations ultimes du monde, particulièrement des nations petites et faibles, ne peut pas se contenter de n'intervenir qu'après une violation effective.

182. Ce n'est qu'en construisant la paix par des opérations visant à éliminer les causes sous-jacentes de tension qui portent finalement atteinte à la paix que les Nations Unies contribueraient le plus puissamment à la compréhension internationale, à la paix et à la sécurité. Prenant la parole devant

cette assemblée l'an dernier, j'ai dit que l'Organisation des Nations Unies devrait disposer, pour ses activités en faveur de la paix, d'une force politique d'intervention représentative et investie des pouvoirs voulus pour intervenir et imposer sa médiation avant même qu'un différend ait eu le temps de se transformer en conflit. De l'avis de ma délégation, une telle mesure contribuerait immensément à renforcer le rôle pacificateur de cette organisation. C'est pourquoi il m'a été agréable de constater que le Secrétaire général lui-même avait récemment souligné la nécessité pour les Nations Unies de poursuivre la tâche de longue haleine qu'impose l'édification de la paix si l'Organisation veut se doter des moyens d'aider les pays à maintenir la paix. Ma délégation s'associe de tout cœur à cette observation du Secrétaire général et s'engage à participer à la réalisation de cet objectif.

183. Aucune opération de maintien de la paix, aucun effort pour construire la paix ne peut avoir de fondement solide si, en dernière analyse, il n'aboutit pas à reconnaître que la stabilité de la société internationale dépend, au même titre que la stabilité de toute société nationale, du recours aux institutions juridiques. C'est un truisme que d'affirmer que de savants discours sur la responsabilité ultime d'instaurer et de maintenir la paix mondiale ne sauraient créer l'identité d'intérêts nécessaire entre chaque Etat et la communauté internationale. Le concept le plus profond que le développement des institutions humaines dans un monde égaré ait jamais produit est le concept de la primauté du droit. Toutes les sociétés civilisées en sont venues à l'admettre comme impératif catégorique de toute existence organisée. Tout en étant conscient, certes, que nous sommes loin de l'idéal que représente un gouvernement mondial, j'estime qu'il n'est pas hors de la portée de l'homme civilisé de transmuter le concept national de primauté du droit en un cadre de coexistence internationale. J'avais caressé l'espoir que la quintessence des connaissances juridiques du monde, que l'on pouvait croire incarnée dans la Cour internationale de Justice, ferait de cet organisme non seulement un rouage important des Nations Unies, mais le miroir fidèle de la conscience sociale internationale, imposant non seulement obéissance aux gouvernements, mais aussi le respect et l'admiration de tous les peuples du monde. Nous regrettons profondément que la récente dérobade de la Cour internationale de Justice ait été bien près de ruiner les espérances qu'avait la communauté internationale de voir la Cour devenir progressivement l'instrument capable de mettre à la raison tout membre dévoyé de cette communauté. J'espère sincèrement qu'une quelconque aberration de la part d'un ou de plusieurs membres de la Cour n'incitera aucun d'entre nous à abandonner l'espoir de remodeler cette institution pour en faire l'ultime moyen civilisé de régler les différends sans recours à la force et de nous acheminer par ce moyen vers l'édification finale de la primauté du droit international.

184. Je voudrais maintenant aborder brièvement les aspects économiques et sociaux des activités des Nations Unies. Nous avons compris de plus en plus clairement au fil des années que l'un des moyens essentiels de réduire la tension internationale, de

faire taire les suspicions et les jalousies et de créer une meilleure compréhension entre les peuples du monde serait de concevoir un plan cohérent pour le développement accéléré des économies des pays en voie de développement. Je tiens à préciser que les institutions spécialisées de l'Organisation des Nations Unies et ses diverses commissions économiques régionales ont fait un travail utile, et je veux croire que, si les ressources financières mises à leur disposition avaient été plus élevées, il eût été possible de réaliser des progrès plus importants en divers domaines.

185. Je regrette, et presque tous les pays en voie de développement du monde doivent partager mon regret, qu'aucun effort concerté ne se soit encore concrétisé pour empêcher la disparité croissante entre les niveaux de vie des peuples des pays industrialisés et des pays en voie de développement. C'est là que réside le grave danger d'une polarisation marquée entre les peuples nantis et les autres. C'est la crainte de ce danger qui avait conduit l'Assemblée générale à faire de l'année 1960 la Décennie des Nations Unies pour le développement, au terme de laquelle le taux de croissance économique des nations en voie de développement devait avoir été accéléré de manière à atteindre au minimum 5 p. 100 par an. Plus de cinq ans se sont écoulés déjà, et j'ai le regret de constater que, comme le révèle le bilan établi à mi-chemin, les perspectives de réaliser cet objectif demeurent peu brillantes. A vrai dire, il est douteux que l'on puisse enregistrer une amélioration même par rapport à la seconde moitié des années 1950. Si l'on ne modifie pas radicalement les politiques et les pratiques qui régissent le courant des capitaux vers les pays en voie de développement, l'expression "Décennie du développement" demeurera, je le crains, un mot d'ordre vide de sens qui n'apportera même pas, comme le font d'ordinaire les devises de ce genre, la moindre satisfaction psychologique. Les efforts internationaux déployés pour favoriser le développement économique des pays en voie de développement demeurent mal coordonnés et incohérents, et ne sont pas à la mesure des besoins des ceux qui attendent une aide économique. Certes, Ceylan reconnaît volontiers les progrès institutionnels que constitue la création de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'institution de la Banque asiatique de développement, mais il faut bien constater que les progrès réalisés par la CNUCED dans les deux années qui ont suivi sa création sont, sur le plan pratique et concret, assez peu encourageants. Il fut un temps où deux années étaient considérées comme un bref moment dans la vie d'une nation; mais, dans le monde en rapide évolution de notre ère de l'atome et de l'espace, deux années peuvent avoir une grande importance dans le développement économique d'un pays.

186. Que l'on me permette d'attirer l'attention de cette assemblée sur les grands aspects des problèmes qui confrontent les pays en voie de développement. Ce sont: premièrement, un apport insuffisant de capitaux; deuxièmement, des conditions de crédit qui tendent à devenir de plus en plus onéreuses en dépit de tentatives isolées pour apporter un allègement sous forme de prêts sans intérêt, d'une longue durée d'amortissement, et, dans certains, par rembourse-

ment en monnaie nationale; troisièmement, une aggravation des termes de l'échange, qui, s'ajoutant aux difficultés chroniques de la balance des paiements, fausse tous les plans de développement en réduisant la capacité d'importation des pays; quatrièmement, des incertitudes croissantes en ce qui concerne l'aide et la crainte de la voir interrompue; enfin, cinquièmement, la charge croissante du service de la dette qui tend à absorber une proportion croissante du revenu et des recettes d'exportation.

187. J'ajouterai ici une note personnelle en indiquant que mon pays est accablé par des difficultés de balance des paiements rendues plus complexes encore par des termes de l'échange de plus en plus défavorables. Nous connaissons, à l'heure actuelle, une des baisses les plus graves de nos prix à l'exportation. Les moyens dont nous disposons pour parer à de telles situations sont peu satisfaisants et mal adaptés à la réalité, et selon moi, exigent d'être revus immédiatement. Il importerait de concevoir d'urgence des mesures satisfaisantes de compensation financière pour combattre à la fois la baisse des recettes d'exportation et l'augmentation des prix des objets manufacturés importés, pour soulager un pays chaque fois que les termes de l'échange d'un pays, dans leur ensemble, deviennent défavorables. J'aimerais, en outre, soumettre à l'agrément général une politique de révision périodique et de réaménagement des obligations créées par le service de la dette, qui tiendrait compte de la capacité du débiteur de faire face à ses engagements.

188. Certes, je reconnais volontiers avec beaucoup de gratitude l'assistance que Ceylan a reçue de nombreux pays amis et d'institutions internationales, mais j'aimerais néanmoins ajouter, dans un cadre plus large, que, selon les estimations, les pays en voie de développement sont en mesure d'absorber de façon productive quelque 3 milliards de dollars de plus par an qu'ils ne reçoivent actuellement. La situation actuelle révèle que le flux d'assistance économique aux pays en voie de développement n'a pas changé depuis 1961, bien que lors de la Conférence sur le commerce et le développement chaque nation industrialisée se soit engagée à transférer annuellement 1 p. 100 de son revenu national brut aux pays en voie de développement.

189. J'espère également que le problème des liquidités internationales trouvera rapidement une solution permettant aux pays en voie de développement de recevoir une part raisonnable des réserves accrues, et d'augmenter ainsi proportionnellement leur pouvoir d'achat aux fins de développement.

190. Le secteur public dans les pays depuis peu indépendants, et ce pour des raisons historiques, politiques et économiques, juge indispensable de prendre à sa charge la principale responsabilité du développement économique. Cela s'explique par la très faible formation de capital dans leur secteur privé, et c'est pourquoi leurs gouvernements ont délibérément assumé la responsabilité de contrôler "les hautes sphères de l'économie". Nous espérons sincèrement que cette absolue nécessité sera bien comprise par les pays exportateurs de capitaux, et les incitera à modifier leur politique actuelle et à apporter une aide économique aux secteurs publics.

191. Si l'aide est véritablement conçue comme un expédient temporaire visant à amener le pays bénéficiaire à la phase de démarrage ou à la phase d'auto-croissance, je crains fort que les pratiques du passé se soient fort écartées de cette théorie. Une telle théorie exigerait non le financement de projets individuels choisis à la discrétion du porteur pour leur rentabilité, mais le financement d'un problème de développement économique d'ensemble calculé de manière à transformer l'économie considérée comme un tout indivisible.

192. J'aimerais recommander à l'examen de cette assemblée certaines mesures qu'il est possible d'adopter sur une base régionale et qui n'ont pas jusqu'ici reçu l'attention qu'elles méritent. J'insisterai particulièrement sur la nécessité d'organiser des unions régionales de paiement entre les pays en voie de développement. Cette création stimulerait les échanges entre les pays d'une région, sans les soumettre aux dures conditions que crée la situation mondiale des paiements ou les problèmes de balance des paiements de tel ou tel membre du groupe.

193. En conclusion, je dirai que nous devons nous rendre hardiment à cette dure évidence, que le fossé qui se creuse entre les niveaux de vie des pays développés et ceux des pays en voie de développement constitue une menace plus grave pour la paix et la sécurité internationales que les traditionnels conflits d'intérêts ou les affrontements d'idéologies. En effet, entre des idéologies contraires certains accommodements sont peut-être possibles, inspirés par la nécessité d'éviter l'anéantissement mutuel; par contre, entre l'abondance et la pénurie la coexistence pacifique est impossible. Je ne veux nullement donner à entendre par là que la sécurité des nations nanties est menacée par les peuples dans le besoin, mais il faut que nous tous nous avisions que l'analphabétisme, la malnutrition et la maladie créent une me-

nace aussi grave, sinon plus grave, à la compréhension et à l'amitié internationales que la fabrication et la prolifération d'armes hautement perfectionnées et destructrices pour lesquelles les grandes puissances paraissent désireuses de dépenser des milliards de dollars, en se berçant de l'espoir de plus en plus précaire que par ce moyen elles assurent la sécurité et la paix dans le monde.

194. Vous voudrez bien me pardonner si, dans mon tour d'horizon de la scène internationale, il m'est arrivé d'apparaître assez peu conformiste. Ma seule excuse, s'il est besoin d'excuse, est notre impatience croissante devant les retards et les obstacles auxquels se heurte la réalisation rapide des espoirs que nous avons mis dans l'Organisation des Nations Unies qui, à nos yeux, doivent être la suprême sauvegarde de nos libertés. Notre comportement en ces lieux est dicté par des sentiments authentiques d'amitié, d'égalité et d'identité. Si nous ramenons avec nous ces sentiments et si nous les utilisons pour influencer, sinon régir, les perspectives et les politiques nationales, on peut être alors assuré que chaque fois que nous nous réunirons ici année après année, ce qui visiblement sépare les Etats Membres tendra à s'atténuer et à disparaître. C'est cet idéal d'identité qui, je crois, a inspiré et soutenu l'humanité à travers les siècles.

195. Avant de quitter cette tribune, qu'il me soit permis de vous réciter quelques vers mémorables du Puranaru, classique Tamil de l'Inde d'autrefois:

Pour nous toutes les villes sont une, tous les hommes nos parents.
Le bien de la vie ne procède pas du don d'autrui, non plus que le [mal;
Les souffrances et leur soulagement sont dans l'homme même.
Nous ne nous extasions pas devant la grandeur des grands,
Et moins encore méprisons-nous les humbles.

La séance est levée à 13 h 45.